

D.E.A.S.S. Ecole Régionale de Formation au Service Social  
Croix Rouge Française - Tours

Mémoire présenté en vue de l'obtention  
du Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social

## **Déficiência visuelle, Insertion et Chien guide**

## **DIPLÔME D'ETAT D'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL**

### **Travail de fin d'études**

Conformément à l'article L122-4 du code de la propriété intellectuelle du 3 juillet 1992 : « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque. »

**J'atteste sur l'honneur que la rédaction de ce travail de fin d'études, réalisé en vue de l'obtention du diplôme d'Etat d'assistant de service social, est uniquement la transcription de mes réflexions et de mon travail personnel.**

**Et, si pour mon argumentation, je copie, j'emprunte un extrait, une partie ou la totalité de pages d'un texte, je certifie avoir précisé les sources bibliographiques.**

**Fait à TOURS**

**Le**

**Signé :**

Fraudes aux examens :

CODE PENAL, TITRE IV DES ATTEINTES A LA CONFIANCE PUBLIQUE

CHAPITRE PREMIER : DES FAUX

Art. 441-1 : Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.

Loi du 23 décembre 1901, réprimant les fraudes dans les examens et concours publics

Art. 1<sup>er</sup> : Toute fraude commise dans les examens et les concours publics qui ont pour objet l'entrée dans une administration publique ou l'acquisition d'un diplôme délivré par l'Etat constitue un délit.

## TABLE DES SIGLES

AGEFIPH Association pour la Gestion, la Formation et l'Insertion des Personnes Handicapées

ANMCGA Association Nationale des Maîtres de Chiens Guides d'Aveugles

CDAPH Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

CREDOC Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie

DOC Fichier informatique lié au logiciel Microsoft Word, fichier texte

DOT Fichier informatique lié au logiciel Microsoft Word, fichier modèle

DRESS Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

FAAC Fédération française des associations de chiens guides d'aveugles

FAF Fédération des aveugles et handicapés visuels de France

INJA Institut national des jeunes aveugles

INSEE Institut national de la statistique et des études économiques

MDPH Maison départementale des personnes handicapées

OMS Organisation Mondiale de la santé

## SOMMAIRE

|  |            |
|--|------------|
| <i>Introduction</i> .....  | <i>P6</i>  |
| <i>Méthodologie</i> .....  | <i>P10</i> |
| <i>Partie 1 : Partie Théorique</i> .....                                     | <i>P12</i> |
| 1) Le Handicap Visuel.....   | P12        |
| a) L'histoire de la prise en charge des personnes déficientes visuelles..... | P12        |
| b) Le handicap visuel.....   | P13        |
| c) La perception du monde.....   | P16        |
| 2) De l'exclusion à l'insertion.....   | P17        |
| a) L'Exclusion.....  | P17        |
| b) L'Insertion.....  | P19        |
| c) L'Accès au travail des déficients visuels.....                            | P20        |
| d) L'Insertion avec le chien guide.....                                      | P21        |
| e) Le déficient visuel et son chien guide.....                               | P22        |
| 3) L'Aide animalière en question.....  | P24        |
| a) Le chien guide.....   | P24        |
| b) Le déficient visuel bénéficiaire d'un chien guide.....                    | P24        |
| c) L'Intégration.....  | P25        |
| <i>Partie 2 : Terrain et analyse d'entretien</i> .....                       | <i>P27</i> |
| 1) Les impacts du handicap visuel.....                                       | P27        |
| a) Les impacts sociaux et professionnels.....                                | P27        |
| b) Les impacts psychologiques.....   | P32        |
| 2) Le quotidien avec un chien guide.....                                     | P34        |
| a) Un chien guide, pourquoi et comment ?.....                                | P34        |
| b) Les impacts du chien guide sur l'insertion.....                           | P37        |
| c) Les limites du chien guide.....   | P41        |
| <i>Partie 3 : Problématisation de la recherche</i> .....                     | <i>P42</i> |

|  |     |
|--|-----|
| 1) Analyse.....                                  | P42 |
| a) Les personnes déficientes visuelles.....      | P42 |
| b) L'aide animalière.....                        | P43 |
| c) La résilience.....                            | P44 |
| d) L'autonomie, une ouverture à l'insertion..... | P46 |
| <br>   |     |
| 2) Question de Recherche et Hypothèse(s).....    | P47 |
| <br>   |     |
| 3) Outils de vérifications.....                  | P48 |
| <i>Conclusion</i> .....                          | P51 |
| <i>Bibliographie I</i>                           |     |
| <i>Annexes III</i>                               |     |

## Introduction

En France, on compte 61 000 aveugles<sup>1</sup> et 146 000 personnes atteintes de malvoyance profonde. En tant que future assistante de service social je dois m'attendre à rencontrer ce public, pour une demande d'aide, de logement et d'insertion. Les personnes handicapées visuelles s'interrogent sur leur situation, leur insertion professionnelle, leur participation à la vie sociale ou l'accessibilité de l'environnement extérieur. Les lois en faveur des personnes en situation de handicap ont pour but d'améliorer leur insertion socio professionnelle. Malgré tout il semble exister une méconnaissance du handicap visuel dans le monde du travail, puisque 40% des personnes atteintes de cécité ou de déficience visuelle grave, sont concernés par le chômage.

Ainsi, l'insertion des personnes déficientes visuelles se fait-elle sans difficultés ? Quels sont les moyens mis en place pour favoriser leur insertion socio-professionnelle ?

Aujourd'hui, les nouvelles technologies facilitent l'insertion socioprofessionnelle des personnes atteintes d'une déficience visuelle. Mais les exigences des entreprises et l'augmentation des missions nécessitant des qualifications spécifiques, peuvent devenir un frein aujourd'hui pour les personnes atteintes de déficience visuelle grave ou de cécité. Il existe plusieurs formes de déficience visuelle, dont les malvoyants et les aveugles. Ces personnes, qui présentent des difficultés d'insertion sociale et professionnelle, sont de plus en plus nombreuses à faire des demandes d'aide animale. Les attributions sont lentes, et aujourd'hui en France, 200 Chiens guides d'aveugles sont remis chaque année<sup>2</sup> à des personnes atteintes de ce handicap. En France, ils sont 1500 environ à utiliser un chien guide. L'objectif de ce moyen de compensation est de favoriser l'autonomie dans la vie quotidienne de la personne déficiente visuelle. Le chien guide permet de libérer les autres sens du déficient visuel et de donner à ce dernier un déplacement avec un maximum de sécurité<sup>2</sup>.

Pourquoi faire cette demande en particulier ? Quels peuvent être les motivations des personnes déficientes visuelles ? Que peut apporter de plus un chien guide, par rapport à une canne blanche ? Le chien guide aurait-il une influence sur l'insertion socio-

---

1 Etude DRESS juillet 2005

2 LANNIER Jacques. Non-voyant d'aujourd'hui un chien pour guide. Edition De Vecchi, 1983, 155 pages.

professionnelle de ce public ?

Aujourd'hui en France, il faut souligner que 200 Chiens guides d'aveugles sont remis chaque année<sup>3</sup> à des personnes atteintes de ce handicap. Plusieurs lois et circulaires viennent soutenir l'accessibilité et l'insertion des personnes atteintes d'une déficience visuelle. Ainsi la loi 87-588 du 30 juillet 1987 , la loi 93-121 du 27 janvier 1993 et la circulaire du 26 avril 1982 autorisent ces chiens guides dans tous les lieux publics et les lieux de travail ou de formation, les taxis, les restaurants, les hôtels, les magasins d'alimentation, les hôpitaux, les salles de spectacle et les parcs de loisir et prévoient également une dérogation pour les maitres des chiens guides concernant le ramassage des excréments en ville.

De plus la loi du 11 février 2005 citée plus haut reconnaît l'aide animalière comme moyen de compensation du handicap. Une aide qui concerne les chiens guides et les chiens d'assistance. Cette loi pose comme principe le libre accès et la gratuité du chien auprès de son maître ainsi que la dispense systématique du port de la muselière<sup>4</sup>. En 2003, il a été établi que des personnes atteintes d'un handicap visuel avaient une amélioration de leur mobilité de 75 %<sup>5</sup> avec une aide animalière. Ce chiffre n'est pas négligeable concernant l'autonomie de la personne dans son quotidien et des possibilités qui peuvent en découler concernant l'insertion de ce public.

En tant qu'assistante de service social, j'ai pu rencontrer lors de mon stage de seconde année des personnes en situation de déficience visuelle. Ces dernières souhaitent manifester l'accès à une meilleure autonomie. Parmi elles, certaines ont pu formuler le désir d'acquiescer une aide animalière. Ils ont pu exprimer diverses raisons comme la sécurité pour se rendre sur leur lieu de travail ou encore le souhait d'abandonner la canne blanche car cela semblait les épuiser. Parmi ces personnes déficientes visuelles, certaines avaient pu faire le projet d'accéder au milieu ordinaire et de vouloir se rendre sur son lieu de travail avec un chien guide, sans aide extérieure.

---

3 Association, Fédération des aveugles et handicapés visuels de France

4 Art. 53 L. 2005-102 du 11 février 2005, Art. 88 L. 87-588 du 30 juillet 1987 et Art. L. 211-30 du code rural

5 ASPH. [en ligne], [consulté le 10/05/13] Disponibilité et accès (<http://www.asph.be/NR/rdonlyres/9E256188-29C5-4E21-A8D8-6D9E87F042BD/0/asphmobilit%C3%A9despersonnesd%C3%A9ficiencesvisuelles.pdf>)

Afin de répondre à leur demande, je me suis renseignée avec elles, sur les modalités d'attribution d'une aide animalière et des avantages que cela pouvait procurer à la personne atteinte d'un handicap visuel. J'ai pu être amenée à mettre en relation des personnes avec une association de chien guide, afin d'avoir plus d'informations et accompagner ces dernières dans les démarches nécessaires, administratives et financières, afin de les aider à élaborer leur projet.

Il est selon moi important de pouvoir aider la personne atteinte d'un handicap à réaliser son projet étape par étape, cette expérience m'a permis d'accompagner la personne et de l'aider à préparer l'arrivée de son chien guide. Il a également fallu préparer les collègues de travail de cette personne à l'arrivée d'une aide animalière, renseigner le personnel d'encadrement sur l'accueil et ce que cela pouvait apporter à la personne déficiente visuelle.

Cette expérience m'a permis de me questionner sur la réalité d'insertion des personnes déficientes visuelles et sur leur désir d'accéder à une meilleure autonomie grâce à un chien guide. Je me suis également demandé comment l'animal pouvait être accepté sur un lieu de travail, en milieu ordinaire et protégé ? Cela peut-il être bénéfique pour l'insertion de la personne ou au contraire la limiter ?

En effet, un animal n'est pas un objet et cela pourrait déranger les employeurs. Cependant, les bénéfices vantés par les associations d'aveugles et l'augmentation des demandes qui continue sa progression depuis le milieu des années 2000, semblent montrer que ce moyen de compensation pourrait être un avantage pour la personne déficiente visuelle.

Quelles peuvent être leurs motivations pour obtenir cette aide ? Les déplacements semblent effectivement plus faciles, mais cela peut-il réellement faciliter l'insertion de la personne ?

La personne déficiente visuelle a-t-elle réellement de meilleures chances d'insertion ? L'insertion de la personne atteinte d'un handicap visuel, peut-elle être dans sa globalité sociale et professionnelle, influencée par l'aide animalière ? Et quelles sont réellement les impacts sur la vie de la personne déficiente visuelle dans son quotidien ?

A partir de mes observations lors de mes stages ainsi que de mes recherches théoriques,

un questionnement s'est construit progressivement.

Quelles attentes peut avoir la personne déficiente visuelle de cette aide animalière ? Une aide animalière peut-elle réellement participer à l'insertion de la personne en situation de handicap visuel ? Et quels peuvent être les enjeux réels d'une aide animalière auprès de ce public ?

Ces interrogations et mes lectures, m'ont aidée à poser la question de départ suivante:

En quoi l'insertion des personnes en situation de déficience visuelle grave ou de cécité, peut elle être facilitée par une aide animalière ?

Afin de répondre à cette question de départ, nous verrons dans un premier temps, grâce à la partie théorique le handicap visuel, l'influence de ce handicap sur l'insertion de la personne déficiente visuelle et l'influence que peut avoir une aide animalière sur la santé, la vie sociale et l'état psychologique de la personne. Puis dans un second temps, nous verrons dans la partie terrain, l'analyse des entretiens réalisés avec les professionnels et les personnes atteintes d'un handicap visuel puis enfin, dans la troisième partie, problématisation de la recherche, nous verrons suite à l'analyse et au croisements des données théoriques et celles de terrain, l'émergence de la question de recherche, de l'hypothèse et des outils de recherches possibles pour continuer ce mémoire.

## Méthodologie

En quoi l'insertion des personnes en situation de déficience visuelle grave ou de cécité, peut elle être facilitée par une aide animalière ?

Dans cette question de départ trois termes sont importants : Le public concerné est atteint d'une « déficience visuelle grave ou d'une cécité », car les maladies dégénératives peuvent conduire à une cécité, et les personnes possédant une acuité visuelle très minime peuvent prétendre à un chien guide. Le terme « aide animalière », fait référence aux chiens guides qui apportent une aide aux déplacements quotidiens d'une personne. Le verbe « faciliter » permet de nuancer son influence sur l'insertion, considérée dans sa globalité puisqu'il n'est pas précisé dans cette question, si l'insertion est professionnelle ou sociale. « L'insertion » implique donc que la personne atteinte d'un handicap visuel peut être à la recherche d'un emploi ou non, ou simplement rechercher l'accès aux lieux public, aux droits tels que la santé ou l'éducation.

J'ai commencé mes recherches théoriques en faisant des recherches sur internet car je voulais dans un premier temps acquérir des définitions différentes du handicap visuel et des informations qualitatives et quantitatives sur le public. J'ai également consulté des ouvrages traitant des chiens guides, leur rôle et leur dressage. Marion Blatgé, sociologue, m'a permis d'avoir une vision historique du handicap visuel et des différents organismes et associations qui interviennent auprès de ce public. Francis Raynard, kinésithérapeute, est un autre auteur que j'ai consulté et qui est lui même aveugle. Dans cet ouvrage, il témoigne des aspects psychologiques mais également matériels et physiques, son livre m'a apporté beaucoup de précisions concernant la vision du monde des personnes ayant un handicap visuel et notamment concernant leurs rêves, leurs sensations et l'importance du toucher. Sur internet, j'ai pu consulter des articles divers et notamment sur Cairn et Persee, avoir accès à des travaux de sociologues tels que Durkheim ou Castel, sur les concepts d'insertion, d'exclusion ou encore d'autonomie. J'ai également eu la possibilité de visionner des documentaires sur l'insertion des personnes ayant un handicap visuel et d'autres vidéos concernant leur quotidien avec un chien guide.

J'ai interrogé 7 personnes : 4 professionnels et 3 usagers et rencontré les personnes atteintes d'un handicap visuel chez elles, sauf pour une, qui m'a accueillie dans un bureau

d'une association dont elle fait partie. La rencontre avec les professionnels s'est déroulée sur rendez vous sur leur lieu de travail. Toutes les personnes rencontrées, ont été enregistrées avec leur consentement et la garantie de la préservation de leur anonymat. Les entretiens étaient semi-directifs et comportaient six questions principales, avec des questions de relance. J'ai utilisé un guide d'entretien semi directif, pour pouvoir guider la personne sans censurer sa liberté d'expression. J'ai rencontré une assistante de service social qui travaille auprès des personnes atteintes d'un handicap visuel et qui intervient dans leur projet de vie en les aidant à s'insérer ou à se réinsérer si besoin. Elle travaille avec d'autres professionnels tels qu'une ergothérapeute que j'ai rencontrée également. L'ergothérapeute intervient dans les besoins quotidiens, elle a une vision globale de la situation des personnes ayant un handicap visuel et leur apporte son aide pour les aménagements. J'ai rencontré un second professionnel assistant de service social, qui travaille auprès des personnes ayant un handicap visuel et qui souhaitent reprendre une formation. Le dernier professionnel est un éducateur de chien guide, qui exerce dans une association. Par la suite j'ai rencontré une femme devenue aveugle suite à une maladie. J'ai eu un entretien avec une seconde femme, aveugle de naissance, à la retraite et qui n'avait plus de chien guide, car elle avait des problèmes de santé et ne souhaitait pas en reprendre pour ces raisons. Le dernier entretien a été mené auprès d'un homme, qui travaille depuis plusieurs années comme agent d'accueil ; il est accompagné de son chien guide tous les jours. La troisième partie m'a permis d'élaborer ma question de recherche grâce à l'analyse des entretiens et des données théoriques. Pour cette troisième partie, j'ai dû faire le lien entre les données déjà exploités et ce qu'elles pouvaient apporter de plus afin d'élaborer une analyse autour de la résilience et de l'autonomie qui permettent à la personne déficiente visuelle de s'insérer ; me permettant par la suite de mettre en place des outils de recherches. J'ai choisi de construire des guides d'entretien afin d'exposer dans la continuité de la recherche les possibilités qui s'offraient, les questions importantes afin d'avancer et d'apporter de nouvelles réponses. Pour cela j'ai dû faire des recherches sur les documents théoriques tels que les ouvrages de différents professionnels tout en gardant un champs large, touchant à la sociologie ou encore à la psychologie. Les professionnels qui ont été envisagés pour cette recherche garde également leur rapport à l'accompagnement des personnes en situation de déficience visuelle et leur travail autour de leur insertion et par conséquent de leur autonomie.

# Partie 1 : Partie Théorique

## 1) Le Handicap Visuel

### **a) L'histoire de la prise en charge des personnes déficientes visuelles:**

#### **1) Au Moyen age :**

Le handicap visuel a fait l'objet de plusieurs fondations et dispositifs, dans l'histoire et permettent de comprendre l'évolution de la prise en charge et des moyens mis en oeuvre auprès de ce public.

Au Moyen Age<sup>6</sup>, les aveugles représentent une communauté à part parmi les différents infirmes. Plusieurs fondations sont se créées autour de ce public. « L'aveuglerie » la plus importante est celle des Quinze Vingt, mise en place par Louis IX au XVII ème siècle et destinée à recevoir trois cents aveugles pauvres de Paris, en permanence. L'activité des personnes en situation de handicap visuel, consistait à faire la quête et à respecter les obligations religieuses. Grâce à ces institutions et dès le Moyen Age, les aveugles deviennent des infirmes à part entière, des mendiants protégés par le roi. Des fondations<sup>7</sup> voient le jour dans les siècles qui suivent. Comme l'institution des enfants aveugles créée par Valentin Haüy qui travaille sur une pédagogie adaptée au handicap visuel, sur le développement de la mémoire et des autres sens. La représentation de la cécité évolue, les aveugles sont considérés comme des personnes "éducables".

#### **3) Les chiffres de la population :**

Les chiffres nous permettent de mieux appréhender le public et de le quantifier, notamment en fonction du niveau de la déficience visuelle.

Les statistiques de l'enquête INSEE<sup>8</sup> de 1999 nous donnent les chiffres suivants : 62 000 personnes sont aveugles complets, 1 642 000 personnes sont malvoyantes, 869 000 personnes ont un autre trouble de la vision et 773 000 sont atteintes d'une déficience visuelle non précisée. La déficience visuelle affecte<sup>9</sup> généralement les personnes âgées, car

---

<sup>6</sup>BLATGE Marion. Apprendre la déficience visuelle. Presses universitaires de Grenoble, février 2012, 207 pages. (Collection handicap vieillissement société)

<sup>7</sup>BLATGE Marion. Apprendre la déficience visuelle. Presses universitaires de Grenoble, février 2012, 207 pages. (Collection handicap vieillissement société)

<sup>8</sup> Enquête 1998-1999 HDI Handicaps, Incapacités, Dépendances par l'Institut national de la statistique et des études économiques

<sup>9</sup> Enquête 2013 de la Fédération des aveugles et handicapés visuels de France

elle augmente de façon importante avec l'âge, notamment après 60 ans. L'augmentation de l'espérance de vie et le vieillissement de la population seraient un facteur important du doublement de la population touchée par une déficience visuelle dans les 25 prochaines années, d'après l'organisation mondiale de la santé.

Selon la DREES, un français sur cent est malvoyant et sur 750 000 naissances, 100 000 ont ou auront une déficience visuelle. La majorité des personnes atteintes d'une déficience visuelle vivent à leur domicile. Ainsi 16% des aveugles ou malvoyants profonds, 12% des malvoyants moyens et 3% des malvoyants légers vivent en institution. Les aveugles et les malvoyants profonds sont en proportion identiques chez les hommes et les femmes.

La cécité n'a pas les mêmes conséquences sur la vie d'une personne selon son origine (médicale, accidentelle) mais surtout selon le moment de son apparition (à la naissance ou plus tardivement). Cet élément influencera fortement son insertion mais aussi ses capacités à utiliser et à s'adapter aux outils disponibles comme le braille ou encore l'aide animalière.

Il est important de définir la déficience visuelle et de comprendre les enjeux qui peuvent s'effectuer avec les différents moyens de compensations disponibles et ce que cela peut renvoyer à la personne atteinte de ce handicap.

## **b) Le Handicap visuel :**

### **1) Définition :**

En 2006<sup>10</sup>, d'après la 10<sup>e</sup> révision de la classification internationale des maladies, la fonction visuelle comporte 4 catégories : la vision normale, la déficience visuelle modérée, la déficience visuelle grave et la cécité. On regroupe la déficience visuelle modérée et la déficience visuelle grave sous le terme de baisse de vision. Les baisses de la vision et la cécité représentent l'ensemble des déficiences visuelles. Il n'y a pas de définition de la déficience visuelle, car la vision est considérée comme un sens complexe, qui par son altération ou sa diminution peut avoir des conséquences variables. Marion Blatgé<sup>11</sup> nous explique que la cécité en France, correspond à une acuité visuelle inférieure à 1/20<sup>e</sup>. La canne blanche est disponible lorsque l'acuité est inférieure à 1/10<sup>e</sup>. Un usager est considéré comme malvoyant lorsque la correction de sa vision est située entre 4/10<sup>e</sup> et 1/10<sup>e</sup> et/ou si

---

<sup>10</sup> Organisation mondiale de la santé, OMS, en 2006

<sup>11</sup> BLATGE Marion. Apprendre la déficience visuelle. Presses universitaires de Grenoble, février 2012, 207 pages. (Collection handicap vieillissement société)

son champ visuel est compris entre 10 et 20 degrés. Ainsi les déficients visuels sont classés en quatre groupes distincts : les aveugles complets; les malvoyants; les personnes ayant des troubles de la vision (affectant par exemple la perception des couleurs) et les déficiences visuelles non précisées.

Le handicap visuel, semble avoir une influence sur l'autonomie de la personne, quelque soit son niveau.

## **2) L'autonomie de la personne déficiente visuelle**

La personne déficiente visuelle, ressent son handicap comme l'atteinte d'une fonction<sup>12</sup>. Cela entraîne un vacillement de l'image de soi dans le cas où le handicap survient suite à un accident ou à une maladie. Ainsi la canne blanche renvoie pour certains au handicap visuel dont ils sont atteints; elle peut donc être rejetée, parce qu'elle n'est pas seulement un outil mais également un objet porteur de sens, symbolisant la cécité. Mais quand elle est utilisée, elle est perçue comme une intervention sur le corps, comme une rééducation notamment dans le cas d'une personne devenue déficiente visuelle tardivement. Cette intervention présente des dimensions sociales et revêt un sens pour l'usager. Elle obéit à des objectifs et permet d'atteindre une autonomie et par conséquent une réinsertion.

Nous pouvons opposer le terme autonomie à celui de dépendance. Ces concepts sont importants pour comprendre ce vers quoi, la personne atteinte d'un handicap visuel tend.

Ainsi le dictionnaire Larousse 2013<sup>13</sup> définit la dépendance de la manière suivante : "*État, situation de quelqu'un, d'un groupe, qui n'a pas son autonomie par rapport à un autre, qui n'est pas libre d'agir à sa guise*". Dans les années 1980, les gériatres<sup>14</sup> utilisent le terme dépendance pour qualifier les personnes (60 ans et plus) ayant besoin d'aide dans les actes essentiels de la vie quotidienne. La loi instaurant la prestation spécifique dépendance définit ce terme comme : "*l'état de la personne qui, nonobstant les soins qu'elle est susceptible de recevoir a besoin d'être aidée pour les actes essentiels de la vie ou requiert une surveillance régulière.*"

Nous le voyons, le handicap visuel pose la question de l'autonomie, terme signifiant garder le contrôle de sa vie, être capable de faire ses propres choix, accepter des

---

12 Dossier Cécité et malvoyance. Réadaptation, février 2005, n°517, pages 7-52.

13 Dictionnaire Larousse, édition 2013

14 Collectif « Une société pour tous les âges »

contraintes et être citoyen.<sup>15</sup> Pour le dictionnaire critique de l'action sociale, l'autonomie<sup>16</sup> est "*la capacité, la liberté et le droit d'établir ses propres lois et la capacité de se gouverner soi même, qu'il s'agisse d'un peuple, d'un Etat ou d'un individu*". On se réfère alors à l'individu même, avec ses compétences, au fonctionnement de la vie sociale et au système judiciaire. Cependant, il ne s'agit pas de décréter qu'un usager en situation de handicap ou non est autonome mais de faire en sorte qu'il puisse le devenir. L'étymologie de ce mot est : *autonomos "qui se regit par ses propres lois"*. Ce terme se rapproche de l'idée de liberté mais également celle d'indépendance. Pour le handicap visuel<sup>17</sup>, l'autonomie concerne la mobilité et la capacité de l'individu à pouvoir se repérer dans l'espace. La mobilité est l'aptitude au déplacement et n'est pas à confondre avec la locomotion, qui est un ensemble de moyens et de techniques permettant aux déficients visuels de se déplacer de façon autonome avec un maximum de sécurité, à l'intérieur ou à l'extérieur, dans un lieu connu ou inconnu. Cependant avant d'atteindre cette autonomie, la personne atteinte d'un handicap visuel doit passer par de nombreuses phases, ces dernières vont permettre, si elles surmontées de pouvoir développer cette autonomie.

### **3)De la négation à l'acceptation :**

La survenue d'un handicap visuel est suivie généralement par une période difficile qui se décompose en trois étapes<sup>18</sup>. Ce processus, peut concerner également les parents d'un enfant né aveugle.

- Dans un premier temps, la négation du handicap amorce une transition identitaire. Cette négation de la réalité peut engendrer des pratiques quotidiennes non raisonnées. Lors de cette première étape, la rééducation n'est pas opportune.
- Dans un deuxième temps, une dépression marquée par des variations de l'humeur se manifeste. Durant cette période, il est important de commencer la rééducation afin de restaurer l'estime de soi et de pallier à la dépendance.

---

15 Centre de recherche pour l'étude et les conditions de vie, CREDOC, septembre 2003

16 Dictionnaire critique de l'action sociale

17 Fondation ISEE

18BLATGE Marion. Apprendre la déficience visuelle. Presses universitaires de Grenoble, février 2012, 207 pages. (Collection handicap vieillissement société)

- Puis vient enfin le deuil, la personne intègre le handicap visuel; elle a conscience de ses limites et de ses capacités. L'acceptation de la déficience permet de faire des projets.

Francis Raynard<sup>19</sup>, atteint d'une déficience visuelle de naissance et kinésithérapeute nous explique les différences qui peuvent survenir chez une personne selon que le handicap est d'origine anténatale ou postnatale ou présente un caractère évolutif.

Ainsi, quand le handicap est d'origine anténatale, c'est-à-dire de naissance, il majore les difficultés d'autonomie de la personne. Dans ce cas cependant, il n'y a pas de deuil car il n'y a pas eu d'appropriation du sens de la vue. La personne doit travailler sur l'acceptation du handicap, sur son adaptation à l'environnement et se construit avec des moyens de compensation.

Quand l'origine est postnatale, c'est-à-dire quand la survenue du handicap fait suite à un accident ou à une maladie, la perte de vision est brutale. Elle entraîne souvent une dépression, qui, si le travail de deuil ne s'effectue pas, peut conduire à un isolement et à une incapacité à s'intégrer.

Quand la perte de vue est progressive, elle entraîne fatigue et stress liés aux constantes adaptations et aux efforts pour maintenir l'autonomie dans le quotidien. Cette perte peut également engendrer une réduction des relations sociales due à la difficulté d'affronter le regard d'autrui. L'adaptation de la personne aveugle est lente dans les deux cas mais les stratégies de compensation finissent par prendre leur place avec le temps. Elles sont individuelles et varient en fonction de l'histoire de vie. La personne fait appel à plusieurs moyens de compensations afin de percevoir son environnement.

### **c)La perception du monde :**

#### **1) L utilisation des sens**

Pour les personnes ayant perdu la vue tardivement, l'initiation aux déplacements et à l'orientation dans l'espace suppose une véritable rééducation. Elles apprennent à isoler les sons, dans la rue par exemple, et travailler leur concentration lors des déplacements en ville. Les difficultés de réadaptation et de rééducation sont diverses en fonction de la déficience visuelle.

---

19 RAYNARD Francis. Un autre regard, la réadaptation des déficients visuels. Édition Solal, 2002, 237 pages.

Pour aborder l'environnement qui l'entoure, la personne atteinte d'un handicap visuel peut faire appel à différents types de toucher<sup>20</sup>. D'après la théorie de Heller, elle peut le faire de deux manières distinctes :

- En touchant l'objet de tous les côtés rapidement sans faire attention aux détails, c'est le toucher synthétique.
- En touchant l'objet lentement, en s'arrêtant sur les détails afin d'en avoir une représentation mentale, c'est le toucher analytique.

Le handicap visuel demande un développement de la mémoire spatiale mais nécessite également l'utilisation de la canne blanche comme nous l'avons vu plus haut et l'utilisation éventuelle d'un chien guide, par la suite.

Nous avons vu que ce handicap était inscrit dans l'histoire et pouvait se définir par différentes catégories. La personne déficiente visuelle fait appel à de nombreux moyens de compensations comme les autres sens par exemple, dans l'objectif d'atteindre l'autonomie. Comprendre le concept de l'exclusion nous permet de comprendre l'insertion et ses enjeux pour les personnes atteintes d'un handicap visuel.

## 2) De l'exclusion à l'insertion :

### **a) L'Exclusion:**

#### **1) Définition du concept :**

A la fin du XIXe siècle, l'ère de l'industrialisation et la multiplication des accidents accentuent la responsabilité sociale envers les personnes accidentées. La première guerre mondiale provoque une forte augmentation du nombre d'invalides, (plusieurs millions) que les pouvoirs publics vont tenter d'intégrer dans la société.

L'exclusion peut être sociale et économique ainsi que culturelle, elle se caractériserait par l'absence, pendant une période plus ou moins longue, de la possibilité pour un individu de bénéficier des droits attachés à sa situation sociale et à son histoire. Pour le Haut Comité de Santé Publique : HCSP<sup>21</sup>, « l'exclu » est une personne qui malgré son état de pauvreté, ne bénéficie pas, parce qu'elle rencontre des difficultés d'accès, qu'elle ignore ses droits ou qu'elle n'a plus l'énergie de faire les démarches nécessaires, des possibilités d'aide (revenu ,logement, éducation, santé) correspondant à sa situation.

---

20 Persee.[en ligne] [consulté le 21/07/13] Disponibilité et accès  
<http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/psy/0003-50331895>

21 Haut Comité de Santé Publique

Les personnes concernées par l'exclusion ont été définies et sont aujourd'hui pour les personnes atteintes d'un handicap visuel, quantifiables.

## **2) Les personnes touchées par l'exclusion :**

René Lenoir<sup>22</sup>, en 1974 recensait 4 millions d'exclus. Il avait alors répertorié 3 grandes populations concernées par cette exclusion : Les personnes en situation de handicap (dans leur globalité), Les personnes âgées et Les inadaptés sociaux (les marginaux). En 1995, René Lenoir constatait qu'en vingt ans la composition de la population concernée par ce phénomène a beaucoup évolué : « *Aujourd'hui, les personnes âgées et les handicapés ont cessé d'être exclus, grâce à une action sociale vigoureuse et persistante. En revanche, l'inadaptation sociale a pris une ampleur dramatique* » .

Cependant selon les chiffres de l'INSEE<sup>23</sup> de 2008, les personnes atteintes d'une déficience sensorielle, victimes d'une discrimination, déclarent souvent des refus de droits, notamment les jeunes déficients sensoriels ayant achevé leur scolarité. Pour 85 % d'entre eux, ces difficultés d'accès aux droits relèvent de limitations liées à leur handicap visuel ou auditif (besoin d'aide humaine, lenteur, difficultés de communication). Ayant achevé leur formation et confrontés au monde du travail, les jeunes handicapés sensoriels considéreraient que les comportements ou attitudes des personnes déficientes de la vue ou de l'audition paraissent inhabituelles aux yeux des autres, ce qu'ils n'avaient pas forcément ressenti à l'école. Ainsi, ils sont 68 % à déclarer des difficultés d'accès aux droits liés à leur handicap et 26% à déclarer des "injustices". Ces chiffres sont plus importants pour les personnes au chômage (soit 26%), que pour celles qui occupent un emploi soit (18%).

L'insertion des personnes en situation de déficience visuelle semble difficile, la définition de l'insertion, les lois et les dispositifs de compensation mis en place sont importants pour comprendre le contexte de l'insertion de ce public et des difficultés qu'il rencontre malgré la législation.

## **b) L'Insertion :**

### **1) Définition du concept : :**

---

<sup>22</sup> Université Paris Dauphine. [en ligne]. [consulté le 17/10/13]. Disponibilité et accès ([http://www.master4215.dauphine.fr/ie/Secteur/hom\\_sec\\_ie4a.htm](http://www.master4215.dauphine.fr/ie/Secteur/hom_sec_ie4a.htm))

<sup>23</sup> INSEE. [en ligne]. [consulté le 15/09/13]. Disponibilité et accès ([http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref\\_id=ip1308](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1308))

L'insertion est un concept qui possède différentes définitions selon les philosophes et les sociologues, ainsi pour ce travail de recherche, seulement quelques définitions ont été retenues.

D'après le dictionnaire Larousse, il s'agit d'une « *manière de s'insérer dans un groupe de s'y intégrer*<sup>24</sup> ». Le concept d'insertion est proche de celui d'intégration et s'oppose à celui d'exclusion. Pour Robert Castel<sup>25</sup>, sociologue, l'insertion désigne les interventions possibles auprès des individus grâce aux dispositifs existants, comme le revenu de solidarité active par exemple.

## **2) Deux volets principaux :**

L'insertion est composée de deux volets<sup>26</sup> : un volet professionnel et un volet social.

- L'insertion professionnelle : grâce au travail, l'individu va se constituer un réseau et s'insérer sur le plan économique dans la société.
- L'insertion sociale : l'individu se construit des relations grâce aux loisirs et aux amis, il a accès à la santé et à l'éducation.

Pour Denis Castra<sup>27</sup>, professeur de psychologie sociale, on peut : « *désigner deux types d'insertion : l'insertion sociale et l'insertion professionnelle.* » Mais d'après les pratiques, Denis Castra admet que « *l'insertion sociale est un préalable obligé à l'insertion économique* ». Ainsi, non seulement, on ne peut pas totalement séparer les deux volets mais on doit aussi les considérer comme complémentaires.

Concernant l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, la loi du 11 février 2005 permet de mettre en place des dispositifs pour ces derniers afin de favoriser leur insertion.

## **3)Le handicap et la loi du 11 février 2005 :**

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005<sup>28</sup> pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, comporte beaucoup de points

---

24 Dictionnaire Larousse Édition 2013

25 Social Info. [en ligne]. [consulté le 11/09/13]. Disponibilité et accès (<http://www.socialinfo.ch/cgi-bin/dicoposso/show.cfm?id=437>)

26 ADJERAD Saïd, BALLEST Jérôme. L'insertion dans tous ses états. Édition L'Harmattan, 2004; **pages. 11 - 20**

27 Osp revues. [en ligne]. [consulté le 6/01/2014]. Disponibilité et accès (<http://osp.revues.org/2263>)

28

Legifrance. [en ligne]. Mise à jour le 28/04/2012 [consulté le 3/06/13]. Disponibilité et accès (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=8A5EC3F37678BDF14F9DBF4E5023142A>)

concernant l'insertion et l'accessibilité des lieux publics pour les personnes atteintes d'un handicap. Cette dernière, réforme la loi d'orientation du 30 juin 1975, qui vise à garantir l'égalité des droits et des chances pour les personnes atteintes d'un handicap et à assurer à chacune d'entre elles la possibilité de choisir son projet de vie.

Cinq objectifs sont définis dans le cadre de la loi : la création d'un droit à compensation ; l'intégration scolaire, en posant le principe de la scolarisation dans l'établissement le plus proche pour les enfants handicapés et la mise en place des aménagements nécessaires ; l'insertion professionnelle avec pour les employeurs, l'obligation de réserver 6% de leur masse salariale à l'emploi de personnes handicapées, et ce, dans le secteur public et dans les entreprises privées de plus de vingt personnes ; le renforcement de l'accessibilité, qui concerne l'accès des personnes handicapées aux espaces publics, aux systèmes de transport ; la simplification administrative, avec la création de maisons départementales des personnes handicapées (MDPH)

Pour les personnes atteintes d'un handicap visuel, les chiffres sur l'accès à l'emploi sont mitigés.

### **c) L'accès au travail des déficients visuels:**

#### **1) L'insertion professionnelle :**

Aujourd'hui, la question de l'insertion professionnelle des travailleurs non-voyants soulève celle de l'acquisition de savoirs et de savoir faire. Dans le cas d'une reconversion suite à une déficience visuelle tardive, la mobilisation de collègues ou de formateurs est nécessaire.<sup>29</sup> En ce sens, leur insertion apparaît comme le résultat d'un effort collectif, mais qui requiert la mise à disposition d'outils adaptés à la cécité. L'ouvrage dirigé par Alain Blanc<sup>30</sup> montre que, 51% des personnes ayant un handicap visuel ont un emploi ; parmi elles, 25% sont aveugles de naissance et 46% le sont suite à des problèmes de santé ou à un accident. L'emploi pour les personnes handicapées n'est pas stable quelque soit l'âge, le

---

29AMIRA Selma, BLANC Alain, EBERSOLD Serge "et al." (sous la direction de BLANC Alain) L'insertion professionnelle des travailleurs handicapés. Presses universitaires de Grenoble, septembre 2009, 311 pages (Collection handicap vieillissement société)

30AMIRA Selma, BLANC Alain, EBERSOLD Serge "et al." (sous la direction de BLANC Alain) L'insertion professionnelle des travailleurs handicapés. Presses universitaires de Grenoble, septembre 2009, 311 pages (Collection handicap vieillissement société)

sexe ou le niveau de diplôme.

Les perspectives professionnelles<sup>31</sup> pour les personnes non voyantes, sont restreintes. Les métiers tels que standardiste, kinésithérapeute, accordeur de piano, et les orientations en ESAT, sont les plus courants. Mais ces métiers tendent à disparaître ou deviennent de moins en moins attractifs pour les personnes atteintes de ce handicap. La réussite de l'insertion professionnelle et sociale, tenant en grande partie à l'autonomie, l'orientation vers ces professions semblent logique car ces dernières nécessitent l'utilisation de sens que la personne aveugle utilise au quotidien, comme l'ouïe, ou le toucher, qui sont les sens qui sont les plus sollicités pour élaborer et mettre en place un projet professionnel. Ce projet peut être mis en place, grâce à des institutions spécialisées.

## **2) Les institutions :**

Les écoles et les institutions professionnalisantes disponibles pour les personnes atteintes de ce handicap ne sont pas uniformément réparties sur le territoire français. Cela entraîne par conséquent<sup>32</sup> pour certaines d'entre elles une séparation à un moment donné avec ses proches. Elles doivent alors quitter leur ville pour se construire un nouveau réseau social et professionnel, qui prend forme souvent autour de la communauté des personnes malvoyantes. Le milieu adapté permet en effet de nouvelles rencontres qui les aident à s'adapter et à prendre de nouveaux repères. La présence de professionnels eux-mêmes atteints du handicap visuel favorise l'instauration d'une relation privilégiée entre ces derniers et les stagiaires.

La personne déficiente visuelle peut, parmi les différents dispositifs existants, acquérir un chien guide. Cette aide animalière est réglementée et va permettre à la personne déficiente visuelle de répondre à différents objectifs.

### **d) L'insertion avec le chien guide :**

#### **1) Les motivations de l'utilisateur pour acquérir un chien guide :**

Pour Francis Raynard<sup>33</sup>, l'acquisition d'un chien guide pour la personne déficiente visuelle vise quatre buts :

---

31 Dossier Cécité et malvoyance. Réadaptation, février 2005, n°517, pages 7-52.

32 BLATGE Marion. Apprendre la déficience visuelle. Presses universitaires de Grenoble, février 2012, 207 pages. (Collection handicap vieillissement société)

33 RAYNARD Francis. Un autre regard, la réadaptation des déficients visuels. Édition Solal, 2002, 237 pages.

- rendre la marche naturelle et permettre une autonomie
- avoir une sécurité dans les déplacements
- minorer ou supprimer les tensions et l'anxiété pour faciliter la prise d'autonomie
- favoriser l'insertion socioprofessionnelle

## **2) Les lois relatives au chien guide :**

L'article 88 modifié par la loi du 11 février 2005 reconnaît le chien guide comme nécessaire pour l'insertion au quotidien :

*« L'accès aux transports, aux lieux ouverts au public, ainsi qu'à ceux permettant une activité professionnelle, formatrice ou éducative est autorisé aux chiens guides d'aveugle ou d'assistance accompagnant les personnes titulaires de la carte d'invalidité prévue à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles. »*. Les chiens guides ont donc accès aux transports en commun, aux taxis, aux hôpitaux et à tous les autres lieux publics sans exception. Cependant, malgré la loi, certaines réticences peuvent toutefois persister au quotidien. Les principales raisons sont semble-t-il, l'ignorance des textes et la méconnaissance du rôle du chien guide.

### **e) Le déficient visuel et son chien guide**

#### **1) le chien vecteur de contacts :**

Les personnes bénéficiant d'un chien guide s'accordent à dire que la présence d'un animal permet une meilleure approche de la vie sociale et professionnelle.<sup>34</sup> Le sentiment d'isolement que certains d'entre elles peuvent ressentir à cause de leur handicap sensoriel est atténué par la présence de l'animal. Ainsi plusieurs témoignages, analysés dans le livre de Jacques Lannier<sup>35</sup>, montrent que le contact avec le monde extérieur semble plus fluide et plus agréable, la présence de l'animal interpellant certaines personnes, lesquelles proposent leur aide plus facilement. Le chien suscite des questions et permet à la personne déficiente visuelle d'engager plus facilement la conversation avec des inconnus.

Cependant pour que cette présence animal soit efficace et réponde aux objectifs des personnes atteintes d'une déficience visuelle, la relation avec le chien guide doit être bien établi.

<sup>34</sup>LANNIER Jacques. Non-voyant d'aujourd'hui un chien pour guide. Édition De Vecchi, 1983, 155 pages.

<sup>35</sup>LANNIER Jacques. Non-voyant d'aujourd'hui un chien pour guide. Édition De Vecchi, 1983, 155 pages.

## **2) La relation maître/chien guide :**

La relation qu'entretient le maître et le chien peut être assimilée avec l'attachement. Ce concept abordé par Bowlby<sup>36</sup> en 1958, est défini comme « *une relation affective spéciale entre deux individus qui sont spécifiques à sa mise au point et perdure dans le temps. Cette relation est basée sur la dépendance entre les individus qui devient évidente à travers les comportements de préférences sociales* ». Les bases de la sécurité chez l'adulte sont motivées par la réciprocité. Cette sécurité se définit par l'attachement dont fait preuve l'enfant ou l'adulte face à un référent qui le sécurise. Pour cet auteur, la figure d'attachement sert de « base sécurisante » en procurant à l'enfant ou à l'adulte un sentiment de sécurité physique et psychologique. Ce sentiment lui permet alors d'explorer et de tenter de maîtriser son environnement. C'est ce sentiment que l'on retrouve dans la relation qu'entretient la personne en situation de handicap visuel avec son chien guide. Avec ce dernier, elle est en mesure de se sentir en sécurité pour explorer l'environnement extérieur et « tenter de le maîtriser ».

La relation d'attachement « *peut à la fois fournir et recevoir du soutien, de l'attention et de la sécurité* ». Chez la personne aveugle, ce mécanisme se crée grâce à la présence du chien guide. Dans leur ouvrage, Nicole et Antoine Guédénay<sup>37</sup>, nous expliquent les bases de la sécurité chez l'adulte. Entretenir une relation privilégiée, dans laquelle on se sent en sécurité comme c'est le cas au sein de « l'équipe » (le couple que forme le chien guide et le maître), permet de réaliser des objectifs, de résoudre des problèmes avec ses propres compétences, de se sentir confiant pour l'avenir. Le déficient visuel peut compter sur son chien à tout moment pour faire face aux obstacles physiques mais aussi psychologiques qu'il peut rencontrer. Cette confiance est présente lors de ses déplacements avec son chien mais aussi au quotidien quand il profite uniquement de la présence de ce dernier.

Il est important de comprendre ce qu'est une aide animalière et de définir son rôle et son influence sur le quotidien de son maître déficient visuel et les impacts qu'elle peut avoir sur l'autonomie de la personne déficiente visuelle et sur son insertion.

## **3) L'aide animalière en question :**

---

36GUEDENEY Nicole, GUEDENEY Antoine. L'attachement : approche théorique du bébé à la personne âgée. Édition Elsevier Masson, 2009, **Pages. 125-144**

37GUEDENEY Nicole, GUEDENEY Antoine. L'attachement : approche théorique du bébé à la personne âgée. Édition Elsevier Masson, 2009, **Pages. 125-144**

## **a) Le chien guide :**

### **1) L'arrivée des chiens guides en France et leur rôle:**

L'utilisation du chien guide est récente en France puisqu'elle apparaît après la seconde guerre mondiale.

Paul Corteville en 1951<sup>38</sup> après avoir lu des ouvrages étrangers sur les chiens guides décide de dresser son premier animal. Par la suite, en 1958 il crée le club de chiens guides d'aveugles de Roubaix. En 1958 ce sont 7 chiens par an qui sont attribués contre 200 aujourd'hui.

Le chien guide est pour son maître un « outil », une « prothèse vivante »<sup>39</sup> ce qui suppose de la part du maître, une implication affective importante. Pour que l'équipe soit en harmonie et que l'utilisation du chien guide soit efficace, le maître doit savoir où celui-ci se trouve et être capable de l'utiliser. Il doit déjà au préalable savoir s'orienter un minimum seul avec une canne au quotidien. Jacques Lannier<sup>40</sup> décrit avec précision le rôle et l'attitude de l'animal, ce dernier ne devant pas prendre d'initiative seul mais laisser l'autorité à son maître. Il faut à peu près 7 mois de travail pour former un chien guide d'aveugle, lequel doit assimiler une cinquantaine d'ordres.

## **b) Le déficient visuel bénéficiaire d'un chien guide :**

### **1)Le profil :**

Le public bénéficiant d'un chien guide est constitué de personnes ayant un handicap visuel mais à des niveaux différents. Une personne peut également bénéficier d'un chien guide si elle est malvoyante profonde, comme le définit l'OMS. Il faut avoir<sup>41</sup> plus de 16 ans pour bénéficier de cette aide animalière mais le public serait plutôt âgé de 30 à 45 ans. En effet les écoles de chiens guides privilégient les personnes déficientes visuelles se trouvant dans de bonnes conditions physiques et déjà relativement autonomes dans leur quotidien grâce à une canne blanche. Chaque personne est unique, c'est donc l'évaluation de sa situation par l'organisme délivrant l'animal, qui détermine si elle peut en bénéficier ou pas.

L'occupation d'un emploi n'est pas un critère sélectif, les personnes bénéficiaires d'un chien

---

38Centre Paul Corteville Chiens guides d'aveugles. [en ligne]. [consulté le 22/07/13]. Disponibilité et accès (<http://www.chien-guide.org/la-deficience-visuelle.php>)

39LANNIER Jacques. Non-voyant d'aujourd'hui un chien pour guide. Édition De Vecchi, 1983, 155 pages.

40LANNIER Jacques. Non-voyant d'aujourd'hui un chien pour guide. Édition De Vecchi, 1983, 155 pages.

41RAYNARD Francis. Un autre regard, la réadaptation des déficients visuels. Édition Solal, 2002, 237 pages.

guide venant de catégories sociales différentes.

## **2) La démarche :**

La personne atteinte de déficience visuelle formule une demande<sup>42</sup> auprès d'une école de chiens guides et c'est une équipe pluridisciplinaire qui analyse ses besoins spécifiques. L'étude de son environnement permet d'établir un programme adapté pour déterminer au mieux un profil de chien, l'objectif étant de lui donner une réponse individualisée. Durant la période d'attente, l'utilisateur peut éprouver<sup>43</sup> des sentiments tels que l'impatience ou l'agacement quand cette période lui paraît trop longue mais également avoir le fantasme du chien parfait, un animal qui pourrait lui apporter une autonomie plus large et qui serait le compagnon « idéal » et « affectueux », ou encore éprouver de l'inquiétude ou de l'appréhension face à la situation nouvelle qui se présente.

### **c) L'Intégration :**

#### **1) Les apports pour le maître :**

Pour Patrick Gohet délégué interministériel aux personnes handicapées, *“le chien rend de remarquables services, il aide véritablement son maître. C'est un soutien moral et affectif, il établit le lien social avec l'environnement. De plus l'animal n'a pas la subjectivité d'une personne humaine, ni la froideur d'une machine. “*

La vie avec le chien guide implique pour son maître une réorganisation de son temps et de son espace. Il doit organiser les temps de repos, de jeu, les repas et le sommeil de son compagnon et apprendre à adopter un rythme de marche plus rapide mais aussi plus fluide. Cet apprentissage ne peut pas se faire sans une relation de confiance. Cette aide animalière<sup>44</sup> procure à la personne en situation de handicap visuel une plus grande confiance en soi et une autonomie relative. Pour Jacques Lannier<sup>45</sup>, posséder un chien guide semble permettre entre autre d'élaborer de nouveaux projets et de faire de nouvelles rencontres grâce à la mobilité que l'animal procure. Mais les influences de l'animal sont

---

42Développement durable. [en ligne]. Édité en mai 2011 [consulté le 10/07/13]. Disponibilité et accès ([http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/chien\\_guide\\_16p.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/chien_guide_16p.pdf))

43 LANNIER Jacques. Non-voyant d'aujourd'hui un chien pour guide. Édition De Vecchi, 1983, 155 pages.

44Les chiens guides d'aveugles F.A.A.C. [en ligne]. [consulté le 15/06/13] Disponibilité et accès ([http://www.chiensguides.fr/site/2\\_le\\_chien\\_guide/vivre\\_avec\\_un\\_chien\\_guide.htm](http://www.chiensguides.fr/site/2_le_chien_guide/vivre_avec_un_chien_guide.htm))

45LANNIER Jacques. Non-voyant d'aujourd'hui un chien pour guide. Édition De Vecchi, 1983, 155 pages.

diverses.

## **2) Une influence sur la santé, la psychologie et l'intégration sociale de l'utilisateur :**

Dans l'ouvrage coordonné par Caroline Kovarski<sup>46</sup>, les apports du chien guide ont été étudiés sous trois grands axes : psychologie, santé et intégration sociale.

- L'axe psychologie démontre que la personne déficiente visuelle augmente sa capacité à être seule, et à avoir confiance en soi ainsi que sa motivation à accomplir des actes simples comme sortir, prendre un bus : c'est le "oser faire". L'ouvrage détaille également la communication et l'affectivité. Ainsi la personne améliore grâce au chien guide la qualité de ses échanges avec l'extérieur ; elle restaure ou développe ses capacités relationnelles et affectives et acquiert ou retrouve un nouvel équilibre familial.
- Du point de vue de la santé, la présence du chien guide favorise l'atténuation des tensions nerveuses, permet d'éviter des obstacles lors de déplacements et d'accroître l'activité physique.
- En ce qui concerne l'intégration sociale, la personne atteinte d'un handicap visuel voit s'atténuer son appréhension de l'extérieur, elle se sent revalorisée, son autonomie s'accroît et elle prend des responsabilités.

Pour permettre de répondre à la question de départ :

En quoi l'insertion des personnes en situation de déficience visuelle grave ou de cécité peut-elle être facilitée par une aide animalière ?

Nous avons montré dans la partie théorique, que la personne déficiente visuelle rencontre des difficultés d'insertion sociales et professionnelles, et passe par des phases de dépression. L'aide animalière semble être un moyen efficace pour faciliter ses déplacements et favoriser son autonomie.

L'analyse des entretiens (dont la synthèse est présentée ci-dessous) a permis d'obtenir des éléments qui permettent de compléter les données théoriques.

---

<sup>46</sup> CHAMBET Claude, CHAZAL Philippe "et al". Coordonné par KOVARSKI Caroline. La malvoyance chez l'adulte : la comprendre, la vivre mieux, Édition Vuilbert février 2007, pages. 264-274

## Partie 2 : Terrain et analyse d'entretien

### 1) Les Impacts du handicap visuel

| Nom(s)            | Fonction                     | Lieu de travail                                | Tranche d'âge |
|-------------------|------------------------------|--|---------------|
| Monsieur Durandon | Assistant de service social  | APSAH ,8 ans                                   | 35-40 ans     |
| Madame Martin     | Assistante de service social | Basse Vision,                                  | 35-40 ans     |
| Monsieur Apont    | Éducateur de chiens guides   | Ecole de chiens guides du centre ouest, 15 ans | 45-50 ans     |
| Madame Boisin     | Ergothérapeute               | Basse vision,                                  | 25-30 ans     |

| Nom(s)   | Fonction  | Situation professionnelle et familiale | Tranche d'âge |
|----------|---|--|---------------|
| Jade     | Personne déficiente visuelle, avec un chien guide | Célibataire, sans emploi               | 35-40 ans     |
| Mathilde | Personne déficiente visuelle sans chien guide     | Divorcée, à la retraite                | 65-70 ans     |
| Richard  | Personne déficiente visuelle, avec un chien guide | Marié, agent d'accueil                 | 50-55 ans     |

Pour respecter l'anonymat des personnes rencontrées sur le terrain, des noms et des prénoms fictifs leurs ont été attribués.

#### **a) Les impacts sociaux et professionnels**

##### **1)La vie sociale**

Les personnes en situation de handicap visuel voient leur vie quotidienne changer, leur handicap influençant leurs interactions sociales, leurs activités journalières et leur mobilité. Mathilde, aveugle de naissance et aujourd'hui à la retraite, évoque les difficultés qu'elle a rencontrées socialement et l'image que l'on pouvait avoir sur son handicap : *« il y a un monsieur qui me parlait un jour; il me dit vous avez de la chance, je dis ah bon ? Il me dit oui, parce que vous voyez pas ce qui est pas beau. Je lui dis oui mais le problème c'est que je vois pas non plus ce qui est beau. C'est l'inconvénient mais les gens, sortir avec la canne blanche, c'est très difficile à accepter et les gens qui voient disent, moi je voudrais pas être comme ça. »*

Jacques Lannier<sup>47</sup> explique dans son ouvrage que la canne blanche entre autre peut renvoyer une image négative du handicap visuel ; pour Jade, aveugle depuis l'âge de 18 ans, c'est un fait avéré : *« vous arrivez avec la canne blanche déjà, ça, ça fait peur à certains parce qu'il ont peur de devoir la prendre un jour »*. Dans le discours de Jade, on remarque que la vision négative du handicap visuel ne concerne pas spécifiquement la personne déficiente mais serait provoquée par la crainte d'être aveugle ou mal voyant et de devoir se munir d'une canne blanche. Il semblerait que la canne soit l'objet sur lequel se focalise la peur, de perdre le sens de la vue. Mais c'est justement ce sens, qui leur permet d'être témoin malgré eux de ce handicap, signalé par cet objet.

Autre problème, la mobilité qui est très affectée par la perte de la vision ; ainsi pour Mathilde les parcours sont compliqués : *« il faut y aller prudemment surtout les travaux, ça évolue, ça bouge, c'est jamais les mêmes endroits »*. Jade, prépare soigneusement ses déplacements vers les lieux non connus : *« les nouveaux parcours je me documente très sérieusement avant d'y aller, savoir si c'est la troisième ou la quatrième rue, où je dois tourner et ce que je vais rencontrer comme difficultés, je me fais bien expliquer le parcours »*.

Les déplacements d'une personne en situation de handicap influence sa vie sociale et professionnelle, Madame Martin assistante de service social, auprès des personnes ayant perdu la vue ou presque et dont la mission est de favoriser leur réinsertion, accueille un public qui est majoritairement âgé : *« pour les personnes qui travaillent le problème ça va être les déplacements. Après c'est vrai qu'on accompagne des gens pour trouver des associations, il faut qu'ils puissent être autonomes au niveau du déplacement. On a des personnes ici, qui sont en capacité de prendre le bus mais c'est loin d'être la majorité, même en travaillant avec la canne comme c'est des personnes âgées qui restent fatigables et ça reste compliqué à gérer le reste de la journée »*.

Le handicap visuel influence la gestion du quotidien et l'autonomie non seulement dans les déplacements mais aussi dans la capacité à gérer le logement, et à se gérer soi même, physiquement. Monsieur Durandon, assistant de service social, observe les mêmes difficultés chez les personnes atteintes de ce handicap : *« déjà le courrier qu'elle reçoit chez elle, donc elle ne sait pas d'un point de vue administratif où elle en est. Est ce qu'il y*

<sup>47</sup>LANNIER Jacques. Non-voyant d'aujourd'hui un chien pour guide. Édition De Vecchi, 1983, 155 pages.

*a des factures en souffrance ? Il y a aussi tous les jours, les déplacements, l'autonomie, comment on fait pour aller d'un point A à un point B ? Et ensuite une fois dans le point B, comment naviguer dans le point B, c'est à dire, aller de chez soi à la caisse primaire d'assurance maladie après une fois dans le bâtiment et ben comment on fait ? ».* L'autonomie est effectivement mis à mal au quotidien, ce qui empêche la personne d'évoluer dans sa vie sociale et peut la mettre en difficulté, soit financière, soit dans son logement et vis à vis de ses droits. En effet si certains papiers ne sont pas signés ou que les factures ne sont pas réglées la personne risque de perdre son logement et de rendre sa situation financière critique.

Pour Monsieur Durandon, les conséquences sur l'apparence et sur la vie sociale ou sentimentale sont aussi très importantes : *« c'est pas mal d'hommes célibataires, âgés, qui ont tendance à se délaisser physiquement et d'un point de vue de l'hygiène aussi, j'ai vu des hommes, de plus de cinquante ans qui sont seuls, et qui prenait pas soin de leur apparence. »* . Il semblerait que la perte de la vision soit reliée à celle que l'on peut avoir de soi-même et celle qu'autrui porte sur soi. Ainsi, lors de l'entretien, Monsieur Durandon dit avoir remarqué ces caractéristiques touchant directement au physique de la personne. A priori, la négligence volontaire ou non, le manque de soins physiques et hygiéniques, pourraient signifier une dégradation psychologique et morale, découlant du handicap visuel. Cependant pour Jade, prendre soin d'elle ne pose pas de problème particulier *« je sais, le matin quand je m'habille, par exemple le haut que je porte là, je sais qu'il y a comme des petits clous sur le côté, je sais qu'il est bleu et que ça va aller avec le pantalon que je porte, je m'organise »*. Au quotidien, Jade semble devoir fournir des efforts d'organisation afin d'être « présentable » et utilise le sens du toucher pour identifier ses vêtements.

Le handicap visuel a donc des impacts sur la vie sociale, mais également sur la vie professionnelle des personnes qui en sont atteintes.

## **2)La vie professionnelle**

Pour Madame Martin, assistante de service social, le handicap visuel a des impacts sur le plan social et professionnel. Nous avons vu plus haut, que la perte de la vue ou la baisse importante de celle-ci peut limiter les personnes déficientes visuelles dans leurs activités de

tous les jours, notamment dans leur mobilité, leur travail et leurs interactions sociales. Madame Martin nous explique ainsi que l'adaptation est difficile : « *Le problème, c'est tout ce qui va être adaptation du poste de travail parce que des fois il y a des choses qui ne sont pas adaptables. Par exemple, il nous est arrivé d'accueillir ici, un monsieur qui était commercial, voilà même si on adapte au maximum, il y a un moment donné, des choses qu'elle ne pourra plus faire. Après ça dépend vraiment du poste de travail de la personne, de savoir si c'est adaptable ou non.* ». Cette professionnelle souligne les difficultés de réinsertion professionnelle que peuvent rencontrer les personnes déficientes visuelles ; il semble que le métier initial joue sur la capacité à reprendre une activité rémunérée, à poursuivre une formation.

Richard, agent d'accueil et aveugle depuis l'âge de huit ans, n'a pas rencontré de difficultés particulières pour trouver un travail : *J'ai perdu la vue à 8 ans et j'ai été dans une école pour déficients visuels, où j'ai vécu en internat jusqu'à l'âge de 16 ans. Je suis sorti de cette école avec le BEPC, ensuite je suis parti dans un centre d'adaptation professionnel et j'ai appris mon métier de standardiste enfin accueil téléphonique maintenant. Ensuite, j'ai travaillé de 1975 à fin 1981 pour l'armée de terre et de 1982 à 2004 pour l'armée de l'air. Aujourd'hui j'y travaille toujours.* »

Monsieur Durandon, assistant de service social observe que les professions accessibles pour les personnes atteintes d'un handicap visuel sont limitées : « *après on va pas mentir, il est évident sans discrimination qu'une personne aveugle ne peut pas faire les mêmes choses qu'une personne qui n'est pas aveugle. Chauffeur routier ça me paraît impossible et grutier aussi, du coup ça exclut déjà plein de métiers, il en reste peu et donc dans ceux qui restent c'est un peu le serpent qui se mord la queue. C'est à dire qu'il n'y a pas beaucoup de métiers accessibles pour eux. Et sur ce peu de métiers, il y a tous les aveugles de positionnés.* » Les deux professionnels assistants de service social, relèvent une difficulté importante d'insertion ou de réinsertion professionnelle. Cependant Monsieur Durandon va plus loin, en soulignant le manque de postes accessibles aux personnes déficientes visuelles, à formation égales ainsi que la quasi-impossibilité d'élargissement de leur recherche d'emploi. Les formations proposées ne semblent donc pas suffisantes pour favoriser l'insertion professionnelle.

De plus, les personnes atteintes d'un handicap visuel semblent ressentir des discriminations plus importantes lorsqu'elles sont au chômage, Monsieur Durandon nous l'explique ainsi : *« il y a des préjugés, si la personne est aveugle, on se dit qu'elle va être moins compétente, alors que c'est faux et aussi parce que souvent il faut adapter le poste de travail, il faut acheter des ordinateurs ou mettre des bandes podotactiles au sol. Il faut qu'il y ait de l'espace, donc des fois ça coûte trop cher »*. Les adaptations du poste de travail semblent compliquées et les perspectives d'emploi rares pour les personnes atteintes d'un handicap visuel, elles sont donc nombreuses à envisager des formations qui pourraient leur permettre de commencer ou de recommencer une vie professionnelle. Monsieur Durandon, intervient auprès des personnes qui suivent un parcours de formation : *« pour les personnes aveugles on a une école de kinésithérapeute. Le placement marche vraiment bien, 80% trouvent du boulot. Il faut avoir un niveau bac déjà , c'est élitiste ; après une prépa à faire et trois années. Il y a accordeur de piano, c'est restreint, agent d'accueil c'est souvent quelqu'un qui est multi poste, alors trouver un emploi d'agent d'accueil spécifique euh... »*. Les professions dans le domaine médical, tel que kinésithérapeute, semble être un tremplin qui fonctionne bien dans l'insertion ou la ré-insertion des personnes atteintes d'un handicap visuel. Mais il insiste sur le côté « élitiste » puisque cette formation nécessite un baccalauréat ou un équivalent, ce qui n'est pas forcément le cas de la majorité du public qu'il accueille. Les autres professions offrent peu de possibilités puisque les personnes atteintes d'un handicap visuel, sont en concurrence avec les personnes qui n'en sont pas atteintes.

Mais les problèmes que rencontrent les personnes déficientes visuelles sans emploi, pour entrer dans la vie professionnelle ne se limitent pas aux faibles perspectives d'emploi ou de formations. Ils concernent parfois le manque d'informations sur les financements possibles, et l'adaptation des postes de travail, par les employeurs (pour les personnes non accompagnées). Selon Monsieur Durandon l'information se fait également en direction du demandeur d'emploi handicapé : *« nous on briffe aussi la personne en disant voilà, vous êtes handicapée donc votre futur employeur a droit à des aides de l'Etat pour payer moins de charges. Donc, si lui vous en parle pas, vous, vous pouvez lui en parler. C'est prendre un peu le contre-pied, parce que normalement les employeurs devraient se*

*renseigner. Certains préfèrent payer une amende plutôt que d'employer une personne handicapée ».* Dans cette démarche, la personne déficiente visuelle, est porteuse d'une information, ou d'une législation qui la concernent directement. Elle se donne les moyens, semblerait-il, d'atteindre les employeurs pour encourager sa propre insertion professionnelle. La question des financements semble être un frein dans l'embauche des personnes handicapées, ce qui pourrait expliquer en partie les difficultés d'insertion et de réinsertion de ce public.

### **b) Les impacts psychologiques**

Lors des entretiens il est apparu que pour les professionnels, assistants de service social et ergothérapeute, la personne déficiente visuelle, pouvait passer par des phases de dépression et de deuil. Madame Martin nous parle de son premier contact lors de la rencontre avec une personne atteinte de ce handicap : *"c'est vrai que les gens quand ils vont arriver ici, alors, il y en a ils sont dépressifs et il y en a qui ont perdu l'estime d'eux-mêmes, qui pensent qu'ils peuvent plus rien faire et puis au fur et à mesure de la rééducation les gens vont se rendre compte que ben il y a plein de possibilités, et qu'ils sont en capacité de faire pleins de choses."*

Mais selon Madame Boisin, ergothérapeute dans le même centre que Madame Martin, cette phase peut varier, il est donc important de s'adapter à la personne déficiente visuelle pour commencer une rééducation : *"souvent on passe par une phase de dépression, de déprime, qui peut être plus ou moins marquée en fonction des personnes et de l'entourage, qu'ils peuvent avoir et de la situation dans laquelle ils sont. Il faut s'adapter à la prise en charge en fonction de l'état d'esprit de la personne, on va y aller par étapes, pour l'accompagnement dans sa rééducation et au final atteindre l'objectif mais y aller progressivement en fonction des capacités de la personne"*.

Le deuil, quand la personne intègre son handicap visuel et qu'elle prend conscience de ses limites, de ses capacités et qu'elle fait des projets, est également une phase au cours de laquelle les usagers et les professionnels travaillent ensemble. Madame Boisin observe des différences dans les attitudes, en fonction du stade du deuil dans lequel se trouve la personne : *"alors on va avoir différentes personnes dans différentes phases dans le*

*handicap. Certains qui souffrent déjà depuis plusieurs années et qui ont intégré et ont changé leurs habitudes et qui sont dans l'échange car ils sont prêts à travailler sur ces éléments là. On a aussi des personnes qui ont eu moins de temps pour intégrer leur déficience visuelle donc là on a des éléments psychologiques qui vont être très liés, et qui peuvent avoir un impact sur la rééducation, car la personne a besoin de temps pour intégrer cette notion là."*

Pour Jade, accepter son handicap permet de pouvoir vivre normalement et au mieux : *" Si la personne, et il y en a, est dans l'idée qu'elle voit pas et qu'elle peut pas faire, elle fera rien, alors il faut déjà accepter le handicap, ça devrait être la base de tout, après il y a des gens, ils sont pas capables de faire ça et même des aveugles de naissance, qui n'acceptent pas, donc ils vivent plus mal que les autres de toute façon. Il est là, autant sympathiser avec, il faut cohabiter intelligemment."* L'acceptation et/ou l'adaptation au handicap ou l'adaptation, représente une phase importante mais compliquée selon les professionnels rencontrés mais aussi les personnes atteintes de ce handicap. Pour permettre une insertion sociale et professionnelle, la personne passe par des phases de dépression et de deuil qui vont lui permettre d'avancer, si elle est aidée et accompagnée dans cette démarche. Cependant, pour Jade contrairement à Madame Boisin, l'origine natale ou postnatale du handicap n'a pas une influence directe sur la personne, cela dépendrait en partie d'elle même mais aussi de l'accompagnement dont elle bénéficie si elle a pu en avoir un.

Pour Madame Boisin, les difficultés varient en fonction de l'origine du handicap visuel : *"il y a un changement de repère, un bouleversement dans ses habitudes, une personne qui visuellement auparavant avait des informations, pouvait réagir par rapport aux informations qu'elle avait. Si il y a une baisse, il y a une perte de repères qui peut être plus ou moins compensée. Si c'est progressif, la personne arrive plus facilement à mettre en place des stratégies car elle change au fur et à mesure ses habitudes, car soi même, elle a déjà fait une adaptation, quand c'est brusque il y a vraiment une perte de repères qui demande un accompagnement."* Dans son discours, Madame Boisin souligne l'importance des repères pour la personne. La perte, de ces derniers déstabilise et ce, malgré des variations dans le processus du handicap et son origine. Cela nous indique que la vue, est un sens important pour la vie au quotidien, puisque les informations nous parviennent

principalement de cette manière. La perte de repères, est a priori la première difficulté que rencontrent les personnes avec un handicap visuel.

Quelque soit l'origine du handicap visuel, une fois le deuil effectué, les projets peuvent prendre forme. Ils apparaissent souvent sous la forme d'une formation professionnelle. Monsieur Durandon accompagne des usagers dans cette situation : *"aveugle ou pas, quitter sa famille pendant deux ans et n'y revenir que certains week end, c'est super dur, on voit pas ses gamins. Alors c'est des personnes qui parfois ont des élans de nostalgie, qui ne sont plus concentrées, qui se posent des questions sur la poursuite de la formation, c'est pas facile, c'est très dur."* Jade a vécu la même chose quand elle était adolescente : *"à l'époque j'habitais chez mes parents, donc j'ai dû quitter la famille pour aller justement à l'INJA, où j'étais à l'internat et je rentrais que tous les quinze jours, à cause de la distance, et puis ben j'ai quitté mes amis, tout ça, après ça a été tout un autre monde, j'ai perdu contact oui, finalement avec des anciens amis, après je me suis très bien intégrée à l'INJA et avec les autres déficients visuels."*

Le handicap visuel engendre donc des difficultés psychologiques, sociales et professionnelles. Même quand les projets sont en cours de réalisation, nous avons vu à travers les entretiens que cela n'est pas facile, car des ruptures surviennent dès qu'il s'agit de faire une formation professionnelle ou de suivre ses études dans une école spécialisée, au vu des distances géographiques. Mais l'acquisition d'un chien guide pourrait avoir un impact sur ces difficultés de manière positive.

## 2) Le quotidien avec le chien guide

### **a) Un chien guide, pourquoi et comment ?**

Une personne atteinte de déficience visuelle doit accepter une procédure par étapes avant d'avoir un chien guide. Tout d'abord, la connaissance de l'aide animalière, va générer l'envie de vivre cette expérience, une motivation ; ensuite la personne effectue une demande auprès d'un organisme habilité qui étudiera son dossier. Elle doit ensuite rencontrer différents professionnels et enfin se former avec son chien pour être prête à l'accueillir à domicile.

Les personnes comme Jade ont connu l'existence du chien guide pour avoir côtoyer des

personnes qui bénéficiaient de cette aide : *« à l'INJA j'avais deux professeurs qui avaient un chien guide, c'est d'abord comme ça que j'ai eu l'idée ».*

Pour Richard, cela a été un déclic : *« Au début je voulais pas de chien. Je voulais pas de chien guide parce que dans mon esprit c'était : ça va être une corvée de prendre des transports avec lui, il va se faire marcher dessus. Et puis un soir, je rentrais du boulot et il y avait des travaux et je me suis blessé et là, j'ai pris conscience que si j'avais eu un chien ben j'aurais pas eu ce problème. Le lendemain, j'ai eu la chance de rencontrer dans le métro une personne qui avait un chien guide et je lui ai posé pleins de questions ça m'avait rassuré et j'ai fait une demande »*

Pour Mathilde, c'est un ami qui lui a fait découvrir : *« je connaissais déjà, j'avais un ami qui en avait un, j'avais pu apprécier leur travail, et les sorties en sécurité ».* C'est aux échanges qu'ils ont pu avoir avec d'autres maîtres de chiens guides, qu'ils ont éprouvé le désir et/ou le besoin d'avoir un chien guide ; c'est donc la première approche qu'ont eue les personnes déficiente visuelle avec cette aide, approche qui leur a permis de commencer un véritable travail de réflexion sur l'acquisition de leur autonomie et sur les contraintes posées par la présence de l'animal à domicile.

En effet, il apparaît lors des échanges avec des bénéficiaires tels que Mathilde, qu'un chien guide n'est pas seulement un outil mais aussi un animal de compagnie, avec lequel il faut vivre, ce qui signifie que la motivation de la personne déficiente a son importance, car elle s'engage à prendre soin de l'animal : *« la motivation elle est grande, parce que le chien guide c'est quand même le meilleur moyen pour l'autonomie ».* L'autonomie dans les déplacements est également l'argument de Jade *« c'est la facilité dans les déplacements, les déplacements sont beaucoup plus faciles avec un chien guide qu'avec une canne blanche ».* Pour Richard, la fatigue était trop importante avec la canne : *« quand on est avec un chien guide et que l'équipe est en osmose ça roule tout seul, une heure avec la canne blanche c'est lessivant. ».*

Lors des entretiens avec les trois bénéficiaires de chiens-guides, le terme « moyen » a beaucoup été utilisé. Il semble que le chien ne soit qu'un moyen mais pas une finalité. Il ressort des différents discours que l'aide animalière n'est pas ce qui permet directement d'atteindre un but, mais plutôt un moyen qui permet à la personne de s'engager dans des actions, d'accéder à une autonomie plus élargie non limitée à la simple mobilité. En effet la

personne devient acteur de son quotidien, d'agir et de s'investir en tant que citoyen.

Vouloir un chien guide pour les déplacements uniquement ne suffit donc pas pour que le dossier soit accepté comme l'explique Monsieur Apont, éducateur de chiens guides : « *c'est pour soulager leurs déplacements, alors après sur les demandes on met en place une instruction de dossier, de la demande, qui va nous permettre de cerner les motivations des gens et rectifier des idées fausses du chien guide. Sur les moments de traverser, le chien c'est pas lui qui décide, la personne elle peut venir nous voir en demandant un chien parce que c'est le chien qui va m'aider à traverser; moi j'y arrive pas, ben là ça va pas marcher. Parce que si il y a pas une autonomie avant, le chien va pas tout faire. On est obligé de faire attention aux motivations profondes* ».

Avoir un chien guide, nécessite donc au préalable une certaine autonomie dans les déplacements avec une canne blanche. Car le déficient visuel peut être amené un jour à ne pas pouvoir prendre avec lui son chien guide, si ce dernier a des problèmes de santé par exemple.

La démarche pour acquérir un chien guide n'est donc pas simple pour la personne déficiente visuelle, qui va devoir parler de ses motivations à un psychologue puis rencontrer un instructeur en locomotion qui va évaluer son autonomie dans ses déplacements.

L'éducateur de chien guide insiste sur sa mission qui ne concerne pas uniquement le chien : « *éducateur de chien guide, pour moi c'est pas une finalité. C'est pas le bon terme. Pour moi, c'est pas quand j'ai fini d'éduquer un chien que le travail est fini, c'est pas le but. Le but, c'est de former une équipe. C'est une autre approche dans le sens où une fois que le chien est éduqué, il faut faire en sorte que la personne puisse acquérir ou améliorer une autonomie sur des déplacements qui se font en extérieur, voilà mon travail c'est ça, ma mission c'est ça, c'est former une équipe déficient visuel et chien.* ». Le terme « équipe » n'est pas utilisé sans intention, puisqu'il laisse transparaître que le couple que forment le maître et le chien guide nécessite pour bien fonctionner, une collaboration entre les deux partenaires.

L'équipe formée, la personne déficiente visuelle engage des changements dans sa vie quotidienne. Hormis les dispositions matérielles relatives au chien, la personne déficiente visuelle voit des modifications s'opérer avec une aide animalière, notamment au niveau social et professionnel.

## **b) Les impacts du chien guide sur l'insertion**

- **L'autonomie :**

Les apports du chien guide pour la personne déficiente visuelle sont multiples. Il est apparu lors des échanges avec les personnes bénéficiant d'un chien, que les modifications principales s'opèrent d'abord à leur niveau car les déplacements sont différents ; ils ressentent plus de fluidité, de sécurité et moins de stress, comme l'explique Jade : *« tout de suite les déplacements ont été plus faciles avec le chien, parce que par exemple avec une canne blanche on doit contourner les obstacles tandis qu'avec un chien c'est lui qui le fait et là, je suis beaucoup moins tendue avec mon chien qu'avec une canne blanche, c'est moins fatiguant de faire le trajet avec le chien »*, Mathilde tient le même discours : *« avec le chien de toute façon on est mieux rassuré, on a plus d'autonomie, on est moins tendu et on vit mieux »*.

Les améliorations apportées lors des déplacements semblent modifier l'image de soi et de ses capacités personnelles dans la vie quotidienne ; c'est en tout cas l'avis de Mathilde, qui a eu trois chiens dans sa vie avant d'être à la retraite : *« ça m'a aidé, ça m'a permis de me rendre compte que il y a des choses que je pensais ne pas pouvoir faire et que j'ai pu faire, par exemple me déplacer dans des endroits qui étaient pas très sécurisés, moi je suis jamais trop sûre de moi, comme quoi ça m'a quand même énormément aidée dans des choses que je pensais ne pas pouvoir faire, que les choses que j'ai fait avec le chien, ça m'a permis de prendre une certaine confiance, maintenant je peux prendre le tram toute seule, ça me fait pas peur alors que si j'avais pas eu de chien avant, je l'aurais certainement jamais fait . Je me dis je l'ai fait avec le chien, je peux le refaire toute seule»*.

L'aide animalière permet d'après Mathilde, d'augmenter les capacités d'autonomie sur du long terme et ce, même si la personne ne bénéficie plus par la suite d'un chien guide. Le terme « confiance » ici, pourrait concerner autant la confiance qu'a le maître dans le chien guide que celle qu'il a de lui même. Les deux semblent a priori nécessaires pour favoriser la prise d'autonomie.

Plus qu'incontournable pour Richard, il lui procure du confort dans son déplacement au quotidien. *« c'est fatiguant d'utiliser une canne blanche, alors qu'un chien pas du tout, j'ai dû reprendre la canne un mois, car ma chienne s'est faite opérée et bien j'ai galéré deux jours, mais aujourd'hui mon chien je ne peux plus m'en passer »*.

- **Un lien social :**

Pour Monsieur Durandon, la personne déficiente visuelle est plus rassurée et entre plus facilement en contact avec les autres : *« ça permet de rassurer la personne et ça aide au contact avec les personnes à l'extérieur; ça interpelle les personnes. »*. Parmi les fonctions que l'on reconnaît aux chiens guides, on trouve en bonne place celle concernant le lien social, le chien guide favorisant les contacts, les échanges, les relations avec les autres.

Ainsi, lors des entretiens, les personnes déficientes visuelles ont précisé que l'animal pouvait être un intermédiaire, un lien entre les personnes. L'expérience de la canne blanche dans un premier temps, puis du chien guide dans un second temps, permet de comparer les deux situations :

Jade voit la différence avec son troisième chien : *« lorsque j'étais à l'INJA j'utilisais une canne blanche, maintenant j'utilise un chien guide, et le contact quand on a une canne blanche et après quand on a un chien guide est pas du tout le même, on nous aborde beaucoup plus facilement avec un chien, ça permet le lien social. Je l'ai ressenti comme ça, le regard de la personne valide est différent avec un chien guide, moi j'ai des personnes voyantes qui me l'ont dit, j'osais pas t'aborder quand tu avais ta canne alors que le chien, j'ai tout de suite osé t'aborder par l'intermédiaire du chien. »*.

Jade, souligne deux choses, la première, le regard d'autrui qui est différent selon que la personne déficiente visuelle utilise une canne blanche ou un chien guide. Il est intéressant par ailleurs d'analyser le terme « regard » qui finalement concerne un sens que la personne handicapée n'a plus ou presque. Le « regard » (la façon de voir) utilise un sens pour juger une personne qui n'en a plus. La seconde chose, le contact avec l'autre se crée par l'intermédiaire du chien. L'animal devient également un moyen d'être abordé, il n'est pas seulement un moyen de se déplacer, en toute sécurité mais aussi un un moyen d'entrer en communication avec les autres.

Comme l'explique Mathilde : *« les gens viennent plus facilement vers nous, ça c'est très très très fréquent, ils vont prendre comme prétexte qu'ils aiment les animaux et si ils peuvent le caresser, on commence par dire oh il est beau votre chien, il vous aide beaucoup, vous voyez, et la conversation s'engage et la personne qui est en face de vous et qui sait pas comment s'y prendre le contact est fait et elle va vous dire est ce que je peux vous aider à quelque chose et voilà »*. Mathilde, insiste sur la fréquence des rencontres

avec *autrui* via le chien guide en disant : « très très très fréquent ».

Pour Richard, la différence qu'il a notée dans ses relations avec les personnes était flagrante : « *Avant d'avoir mon chien je me déplaçais par le RER à Paris tous les jours même heure, même wagon, donc on rencontre toujours les mêmes personnes. Je montais dans mon RER je lisais mon bouquin et jamais personne ne me parlait. Le jour où j'ai eu mon chien comme par hasard, on a pas parlé au maître, on a parlé au chien. Donc moi je répondais pas et au bout d'un moment, comment il s'appelle votre chien, ah je dis ça y est vous me parlez, et puis voilà. J'ai connu plein de monde dans les transports en commun le chien fait le lien entre le grand public et le non voyant. Le chien fait le lien, entre les gens qui m'entourent au niveau professionnel. Un jour j'ai demandé à ces personnes dans le RER, depuis des années ils me voyaient sans le chien, mais personne ne m'avait parlé, ils m'ont répondu on savait pas comment faire.* » Dans le discours de Richard, on comprend, que lorsque la personne voyante s'adresse au chien, c'est une façon indirecte de s'adresser au maître, de montrer que l'on souhaite engager une conversation.

Cette approche permet à la personne atteinte d'un handicap visuel de transmettre des informations sur le chien guide. Elle se sent alors valorisée par les connaissances qu'elle transmet sur le chien guide et à travers elles, sur la situation des personnes déficientes visuelles, en général. Cette mission, Monsieur Apont la travaille avec les bénéficiaires : « *quand on remet un chien c'est notre discours aussi, les gens qui ont mené le chien sont des ambassadeurs c'est à eux de faire attention, qu'ils fassent parler de leur problème de mal voyance et du chien chien guide en général.* ». Cette mission semble valoriser les personnes déficientes visuelles qui peuvent faire connaître le handicap visuel, les difficultés qu'elles rencontrent au quotidien ainsi que le rôle et le fonctionnement des chiens guides.

- **L'insertion professionnelle :**

Pour Monsieur Apont, le chien n'est pas un déterminant de réussite, tout dépend surtout du maître : « *le chien ne va pas aider à trouver un travail, après on pourrait peut être dire que le fait qu'il ait le chien, la personne a plus d'aisance dans ses déplacements et du coup elle va avoir plus de facilité pour démarcher auprès d'un employeur, mais on peut pas dire que c'est grâce au chien que la personne va trouver du travail.* » En effet, pour Monsieur Apont il semblerait que le chien guide ne soit pas une aide directe à l'insertion

professionnelle de la personne car il ne peut pas faire des démarches. Bien qu'il puisse, comme nous l'avons vu plus haut, générer des contacts avec *autrui*, l'aide animalière n'est pas un facteur de réussite professionnelle. Ainsi, une personne déficiente visuelle avec un chien guide ne semble pas trouver un travail plus facilement qu'une personne déficiente visuelle sans aide animalière.

Pour Monsieur Durandon c'est un fait *«Pour un employeur ça fait beaucoup, il faut adapter le poste de travail et il faut accepter le chien guide, ça perd ses poils, ça bave peut être. Après, j'ai vu des personnes accompagnées d'un chien guide qui ont pu trouver un travail et qui actuellement sont toujours en poste, avec leur chien et ça se passe bien. Après tout dépend je pense du maître et de sa façon d'aborder la chose avec son employeur, mais également des possibilités qu'offre le poste de travail »* Ainsi, le chien peut tout même participer à sa manière à l'insertion professionnelle de la personne, mais le comportement du maître et les possibilités d'aménagement du poste restent encore une question importante, influençant grandement semblerait-il, l'insertion de la personne et les moyens mis en œuvre par l'employeur. Ainsi, quand cela est possible et que la personne trouve un emploi accompagnée de son chien guide, encore faut-il que l'intégration de l'animal se passe bien, comme l'explique Richard : *« quand j'ai eu mon premier chien je travaillais déjà à l'armée, j'ai prévenu mon patron, tout de suite, les collègues, avaient préparé un coin avec de la paille et du grillage pour l'animal, après on a discuté et ça s'est réglé et aujourd'hui je n'ai plus de problème »*. Aujourd'hui Richard n'a plus de soucis et semble même avoir réussi l'intégration de son chien sur son lieu de travail au quotidien comme il nous l'explique : *« C'est un formidable compagnon, c'est incontournable au quotidien. Je travaille à l'armée, il n'emmène dans le bâtiment où je travaille. Le midi il m'emmène à la salle de restauration. Donc le soir il me fait sortir de la base, et pour tout vous dire je vais à peu près une fois par mois sur Paris, j'ai une réunion tous les mois, donc je prends le TGV, mon chien sait où je veux aller. C'est vraiment un confort incontournable pour me rendre sur mon lieu de travail. »*. Les déplacements de Richard dans son lieu de travail grâce à son chien guide, lui permettent ainsi de s'intégrer plus facilement semblerait-il avec ses collègues et de pouvoir agir comme ces derniers, naturellement, en se rendant au travail, dans la salle de restauration etc. Cela lui permet de nouer des contacts semblerait-il avec ses collègues : *« ils aiment bien mon chien, ils savent que mon chien guide est important pour moi, ils lui donnent même des fois de la nourriture*

*en cachette. Bon et puis certains, depuis que j'ai mon chien ça leur a permis de venir me parler alors qu'avant ils osaient pas ».*

Ainsi, ces entretiens nous permettent de voir l'influence polyvalente que peut avoir le chien guide sur le quotidien de la personne déficiente visuelle. Malgré le fait, que le chien ne participe pas à l'insertion sociale et professionnelle de la personne de manière directe, il reste un moyen pour y accéder, en augmentant l'autonomie de son maître. Mais si cette aide animalière a des avantages, elle a aussi des inconvénients. Le maître déficient visuel doit être vigilant et ne pas chercher à tout compenser avec un chien guide. En effet, utiliser le chien non pas comme un moyen permettant d'atteindre une autonomie, mais comme un substitut qui fait à sa place, n'est pas possible dans le cas de l'aide animalière.

### **c) Les limites du chien guide**

Nous avons vu plus haut que le chien guide présente des avantages non négligeables dans la vie des personnes déficientes visuelles. Cependant, ces dernières ne peuvent pas être aidées par un chien guide notamment pour les activités pratiques de tous les jours comme la cuisine ou le ménage, ou encore le travail. L'entretien du chien est essentiel, ainsi Mathilde qui a eu des problèmes de santé, a dû renoncer à prendre un autre chien pour cette raison : *« c'est quand même un animal c'est pas comme un objet qu'on rentre dans un placard, donc faut pouvoir sortir tous les jours, le maître en dépend tous les jours parce que si on le fait pas courir, si on le fait pas se détendre, le travail sera pas performant ».*

Mathilde, dans l'anecdote suivante, montre bien les limites avec lesquelles elle devait s'accommoder lorsqu'elle possédait un chien : *« il m'est arrivé d'être à un arrêt de bus et de demander à la personne qui était à côté de moi, si la ligne numéro 3 arrive, il me répond ben vous avez un chien, je lui ai dit écoutez monsieur je lui ai pas encore appris à lire mais la bêtise vous pouvez pas l'empêcher. C'est pas parce que vous avez un chien que vous n'avez vraiment plus besoin de personne ».*

Ainsi l'analyse des entretiens a permis de dégager des éléments de réponse à notre question de départ :

En quoi l'insertion des personnes en situation de déficience visuelle grave ou de cécité peut elle être facilitée par une aide animalière ?

Les données ont été croisées afin de réaliser l'analyse de la troisième partie.

## Partie 3 : Problématisation de la recherche

### 1) Analyse :

Pour répondre à la question de départ, j'ai étudié le public des déficients visuels graves et en situation de cécité bénéficiant d'un chien guide. Ce public regroupe des personnes dont l'origine du handicap est différente, ce qui peut avoir une influence sur leur insertion ou réinsertion professionnelle et sociale ainsi que sur leur état psychologique. J'ai centré mes recherches sur l'insertion et la réinsertion, ainsi que sur le rôle du chien guide sur la vie sociale et professionnelle. Les auteurs étudiés ainsi que les personnes interrogées évoquent de multiples facteurs pouvant influencer sur l'insertion des personnes déficientes visuelles.

#### **a) Les Personnes déficientes visuelles :**

Jade, Richard et Monsieur Durandon assistant de service social, ont signalé une perte des repères qui a pour conséquence, une dépression constituée de différentes étapes.

Ces phases, Francis Raynard<sup>48</sup> en parle également dans son ouvrage, Ces phases nous l'avons vu, commencent par une négation (la personne déficiente visuelle rejette son handicap, rien n'est arrivé) puis une dépression (relié à l'aspect définitif et irréparable de la perte) et enfin un deuil du handicap (réinvestissement et exploration de nouvelles compétences). Pour Francis Raynard, l'origine et les circonstances mêmes de la survenue du handicap visuel influencent grandement cet état.

Cependant, pour Madame Boisin, ergothérapeute, la dépression est à prendre en compte dans l'accompagnement, car ce dernier va permettre de déterminer le cheminement à construire avec la personne. Les entretiens montrent, que les professionnels semblent intervenir lors du deuxième temps de la dépression, comme l'explique Francis Raynard. C'est une phase où la personne manifeste des variations de l'humeur. Monsieur Durandon l'a constaté « *ils sont souvent dépressifs mais leur humeur va varier, ils ne réagissent pas*

---

48 RAYNARD Francis. Un autre regard, la réadaptation des déficients visuels. Édition Solal, 2002, 237 pages.

*tous pareil ».* C'est à cette période que la personne commence par envisager de nouveaux projets, comme l'explique Pierre Griffon<sup>49</sup>, psychologue, « *La phase dépressive survient généralement, non pas par une rupture permettant de passer de la dénégation à la dépression de manière brutale et définitive, mais au fur et à mesure, la part de la conscience de la perte l'emporte sur la dénégation (le sujet peut conserver un espoir de guérison magique ténue, en contradiction apparente avec l'humeur dépressive qui majore la gravité présente et à venir de la baisse visuelle) [...] En fin de période dépressive, le sujet est souvent en proie à des variations importantes et sans transition de son humeur. A la dépression, se mêlent des moments où le sujet se sent davantage d'énergie, recommence à miser sur ses capacités, élabore des projets d'avenir. Ces variations peuvent être brutales au point de le surprendre (passer du rire aux larmes, attitude euphorique transitoire).* »

Ainsi, lors de cette phase la personne peut commencer à envisager une amélioration de sa vie quotidienne, par l'intervention de professionnels à domicile et par un accompagnement spécifique afin de réaliser un projet personnalisé. Lors de cette période la personne déficiente visuelle peut être amenée à envisager l'acquisition d'une aide animalière et à faire des démarches.

### **b) L'aide animalière :**

Les données recueillies montrent que l'aide animalière ne participerait pas directement à l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de déficience visuelle grave ou de cécité. En effet, le chien guide est surtout un moyen, qui leur permet de se déplacer plus facilement, en générant chez elles moins de stress et de fatigue. Ce sont les déplacements qui leur donneraient les moyens d'être autonomes, ce qui va ainsi leur permettre de faire des démarches diverses pour trouver un emploi, participer à des associations, entretenir des relations sociales suivies. Ainsi, l'aide animalière ne faciliterait pas l'insertion de la personne mais plutôt son autonomie, laquelle va alors lui permettre de s'insérer. Mais pour que l'autonomie soit atteinte, l'« équipe » doit être opérationnelle. Les résultats obtenus sur le terrain, montrent que pour qu'une équipe fonctionne et soit en harmonie, le maître doit être attaché à son chien et inversement.

---

<sup>49</sup> Association des psychologues de Langue Française spécialisés pour handicapés de la vue.[en ligne]. [consulté le 19/04/14] Disponibilité et accès <http://www.pierre.griffon.pagesperso-orange.fr/deuil.html>

Plus haut nous avons vu que d'après Bowlby<sup>50</sup>, l'attachement chez l'adulte se construisait en direction d'une figure sécurisante. Le maître déficient visuel fait confiance à son chien guide lors des déplacements. Les termes « sécurité », « confiance », « osmose », « harmonie » et « respect mutuel », sont revenus régulièrement lors des entretiens autant avec les professionnels qu'avec les bénéficiaires d'un chien guide. L'aide animalière pour ces derniers est efficace quand une relation de confiance a pu s'établir. Les notions de sécurité et de confiance sont donc essentielles pour un fonctionnement optimal de l'équipe.

Dans sa relation avec le chien, le maître déficient visuel, peut retirer de nombreux bénéfices autres que des déplacements fluides et agréables sans stress et fatigue. En effet, les trois bénéficiaires ont pu exprimer qu'ils avaient une meilleure « confiance » en eux-mêmes, comme c'est le cas pour Mathilde qui peut se déplacer seule aujourd'hui avec sa canne dans des transports en commun. On peut donc déduire que le chien guide participe de manière indirecte à l'insertion sociale et professionnelle de son maître en permettant de lutter contre son isolement. Cependant, il faut relativiser son intervention puisque c'est ce dernier qui va interagir avec autrui, même si le chien guide peut servir d'intermédiaire en constituant une entrée en matière ; en ce sens on peut dire qu'il constituerait un levier en participant à la résilience de de son maître.

### **c) La Résilience :**

On a pu remarquer que les personnes rencontrées lors des entretiens, atteintes d'un handicap visuel, semblent avoir passé un cap ; comme l'explique Jade : « *il faut pouvoir vivre avec son handicap, et coopérer avec, si je puis dire, il y a des personnes qui ne peuvent pas faire ça et qui restent bloquées* ». Ce cap, semble devoir être surmonté afin de pouvoir faire des projets. Cela s'apparente à la résilience. Du point de vue psychologique, il s'agit de la capacité d'une personne à rebondir face à un événement traumatique. Pour Boris Cyrulnik<sup>51</sup>, « *la résilience trouverait son origine au niveau de facteurs individuels, (contrôle de soi, altruisme, humour, rêverie, intellectualisation), environnementaux,*

---

50 GUEDENEY Nicole, GUEDENEY Antoine. L'attachement : approche théorique du bébé à la personne âgée. Édition Elsevier Masson, 2009, **Pages. 125-144**

51 ZRIBI Gérard. Dictionnaire du Handicap. Ecole nationale de la santé publique, **page 271.**

*(reconnaissance sociale du traumatisme, influences culturelles) et entre les deux, parce qu'elle nous sans cesse un devenir intime avec le devenir social. »* Pour Marie Anaut<sup>52</sup>, la résilience suppose une expérience relevant d'une atteinte physique et/ou psychique et inclut deux dimensions :

- la survenue d'un traumatisme qui peut être unique ou multifactoriel
- l'aptitude du sujet à surmonter le traumatisme.

La personne ayant subi une perte visuelle peut donc utiliser selon ses capacités individuelles, ce processus de résilience qui permettra la mise en place de solutions adaptées. Elle peut ainsi, comme nous l'avons vu plus haut, en ayant conscience de ses capacités et en ayant une figure sécurisante, (rôle que peut occuper le chien guide), développer une résilience ; qui repose donc sur 3 éléments :

- Le sentiment de sécurité interne : le fait de pouvoir se reposer sur quelqu'un, (membre de la famille ou proche), permet le développement du sentiment de sécurité interne, (aide animalière par exemple pour une personne déficiente visuelle)
- L'estime de soi (ou auto estime) : la construction d'une estime de soi est fondée sur la compétence par l'individu de son propre mérite : relation amoureuse, amicale, sécurisante, (formations professionnelles, implication dans une association)
- Le sentiment de sa propre efficacité : accomplir des tâches de manière efficace et autonome favorise l'émergence de ce sentiment

Ainsi, la résilience permet à la personne déficiente visuelle de s'adapter, on peut encore une fois relativiser l'intervention du chien guide, cependant il semble participer à cette adaptation qui permet d'atteindre une autonomie.

---

<sup>52</sup> Formation et soin [en ligne] [consulté le 14/04/14] Disponibilité et accès <http://laboiteame.unblog.fr/files/2011/11/flresilience.pdf>

#### **d) L'autonomie, une ouverture à l'insertion :**

En fonction du handicap de la personne et de son parcours personnel, il est apparu que l'on pouvait parler d'insertion et de réinsertion. Cependant, pour atteindre l'insertion, nous avons vu que l'autonomie de la personne était primordiale afin de garantir le maintien dans la vie active. L'autonomie semble aujourd'hui être une valeur de notre société ; pour le CREDOC<sup>53</sup>, « *les adultes qualifiés de non autonomes ou peu autonomes sont marginalisés, et jugés incomplet ou malheureux* ». Nous pouvons faire le parallèle avec le handicap visuel, qui rend la personne « incomplète » sans le sens de la vue, et « malheureuse » lorsque que cette dernière entre dans des phases de dépression.

Dans la partie théorique, nous avons vu que la définition de l'insertion était pour les sociologues, plurielle et relative. Les problèmes qui peuvent se poser concernant l'insertion, varient en fonction du public et des domaines concernés. L'insertion concerne principalement les personnes déficientes visuelles de naissance ou acquise au cours de l'adolescence, lesquelles pour s'insérer dans de bonnes conditions, sont scolarisées dans des établissements spécialisés, afin de suivre un cursus scolaire et/ou professionnel adapté. La réinsertion intervient pour les personnes dont le handicap visuel a été progressif ; il s'agit d'adultes déjà professionnellement insérés, exerçant des activités sociales quotidiennes. La perte de la vue, peut alors nécessiter l'adaptation de leurs postes de travail, ou la mise en place d'une formation adaptée, dans le cadre d'un reclassement professionnel. Nous avons vu plus haut, que les phases dépressives pouvaient être courantes pour ce public, (dont le handicap est intervenu brutalement) et entraîner un isolement social.

L'insertion ou la réinsertion des personnes en situation de déficience visuelle grave ou de cécité, est souvent difficile, les formations disponibles étant limitées et les débouchés peu nombreux. Par ailleurs, dans le cas d'une personne déjà en situation d'emploi, le poste de travail n'est pas toujours aménageable. Nous pouvons nous référer à la définition de l'insertion de Robert Castel<sup>54</sup>, cette dernière désignant, les interventions possibles auprès

---

53 CREDOC. [en ligne] [consulté le 10/04/14] Disponibilité et accès <http://www.credoc.fr/pdf/Rech/C186.pdf>

54 Social Info. [en ligne]. [consulté le 11/09/13]. Disponibilité et accès (<http://www.socialinfo.ch/cgi-bin/dicoposso/show.cfm?id=437>)

des individus, le recours possible aux dispositifs existants, ici par exemple, les formations adaptées ou les adaptations du poste de travail. Autre élément apparu, les employeurs ne sont pas toujours au fait des aides existantes pour les personnes déficientes visuelles et pour eux-mêmes. Ils ne sont pas toujours informés sur le handicap visuel, comme l'a souligné Richard, lorsqu'il évoque sa mutation et sa rencontre avec son nouveau patron : *« il ne connaissait pas de manière générale ce qu'était la déficience visuelle, il était inquiet »*. Citée dans la partie théorique, Marions Blatgé<sup>55</sup>, explicite les parcours de formation professionnelle des personnes en situation de déficience visuelle. Son ouvrage souligne plusieurs ruptures sociales. La mise en place d'un parcours d'insertion entraîne parfois l'effritement des liens familiaux et la rupture de certaines relations amicales, étant donné la nécessité pour ce public de se rapprocher des sites de formation.

Cette analyse m'a permis de définir une question de recherche ainsi qu'une hypothèse.

## 2) Question de Recherche et Hypothèse(s) :

L'analyse des données issues de la recherche a permis de voir les limites de la question de départ et de formuler la question de recherche suivante :

En quoi l'accès à l'autonomie, pour les personnes en situation de déficience visuelle, peut-il faciliter leur insertion socio-professionnelle ?

A cette question de recherche nous proposons l'hypothèse suivante :

Hypothèse : L'accès à l'autonomie (gestion du quotidien, des déplacements) quand on est atteint d'un handicap visuel, suppose le recours à des outils spécifiques (dont l'aide animalière), lesquels compensent le handicap et favorisent l'insertion socio-professionnelle.

Afin de vérifier cette hypothèse il me semble opportun de définir des outils de vérifications qui permettront d'élaborer le travail de recherche, pour la partie théorique grâce à des

---

<sup>55</sup> BLATGE Marion. Apprendre la déficience visuelle. Presses universitaires de Grenoble, février 2012, 207 pages. (Collection handicap vieillissement société)

ouvrages et à la consultation de sites spécialisés. Ainsi que la définition à effectuer concernant certains concepts importants pour cette recherche.

De plus, afin d'envisager la recherche sur le terrain, il est important de définir le public à rencontrer, la tranche d'âge, leur situation social et professionnelle et d'établir un guide d'entretien destiné aux personnes atteintes d'une déficience visuelle et aux professionnels.

### 3) Outils de vérifications :

Afin de vérifier cette hypothèse il me semble d'abord opportun de lire l'ouvrage de Marie-Agnès HOFFMANS-GOSSET, *Apprendre l'autonomie, Apprendre la socialisation*. Cet ouvrage me permettra de travailler sur le concept d'autonomie et de socialisation et quels sont les moyens pour atteindre cette autonomie. Puis je pourrais également utiliser l'ouvrage de Josiane HEYRAUD et Christianne ALMENDROS, *L'accompagnement au quotidien des personnes déficientes visuelles*, qui traite de la manière de travailler avec ce public, et des moyens pour lui permettre d'atteindre une autonomie, d'aider la personne à trouver sa place en tant que citoyen notamment.

Puis, afin de travailler sur la notion d'insertion professionnelle des personnes en situation de déficience visuelle, je pourrais consulter l'ouvrage de Jean Luc METZGER et de Claudia BARRIL, *L'insertion professionnelle des travailleurs aveugles et sourds : les paradoxes du changement technico-organisationnel*. Ce qui me permettra de mieux comprendre les enjeux et les changements qui se sont effectués, afin de travailler sur les difficultés des personnes atteintes d'un handicap visuel.

Il serait judicieux à de lire l'ouvrage de Cédric FRETIGNE, *Sociologie de l'exclusion*, paru en 1999, ainsi que le livre de Pierre VILLEY, *L'aveugle dans le monde des voyants*, qui semble important pour comprendre le point de vue du public déficient visuel, malgré la parution tardive de cet ouvrage en 1927.

Il serait intéressant, de consulter les sites web des associations tels que Valentin Haüy et de l'AGEFIPH et de développer les concepts de « résilience » et de « socialisation », afin d'établir plus largement comment l'utilisation d'outils participe à la résilience de la personne, à sa socialisation et par conséquent à son autonomie.

Sur le terrain, les outils de vérifications que j'utiliserais, seront des entretiens semi directifs avec des personnes atteintes d'un handicap visuel et avec des professionnels.

Ainsi je rencontrerais trois professionnels. Un professionnel ergothérapeute, qui prend en charge le patient dès lors qu'un problème de santé limite ses possibilités d'effectuer ses soins personnels, de se déplacer et de communiquer. Il prévient et réduit les situations de handicap en maintenant les activités du quotidien de manière sécurisée, en tenant compte des habitudes de vie et de l'environnement du patient. Pour faciliter ces activités du quotidien, l'ergothérapeute étudie, conçoit et aménage l'environnement pour le rendre accessible. Il intervient à tout âge de la vie et exerce dans des domaines d'activité variés, comme la rééducation fonctionnelle, la réadaptation professionnelle ou le maintien à domicile. Puis, je rencontrerais un éducateur technique spécialisé. Ce dernier, organise des activités de production et accompagne dans leur réalisation des personnes handicapées ou en difficultés sociales, afin de favoriser leur adaptation/réadaptation ou insertion professionnelle. Il échange avec l'équipe encadrante sur le projet personnalisé et participe à l'adaptation des postes de travail. Enfin, je rencontrerais un assistant de service social en poste dans un établissement médico-social, qui accompagne des personnes en situation de déficience visuelle, conseille, informe, oriente sur l'accès aux droits au quotidien et fait le lien avec les établissements et services d'insertion, les hôpitaux et les associations (comme Valentin Haüy ou Les chiens guides d'aveugles), afin de les accompagner dans leur projet de vie.

Je rencontrerais trois personnes en situation de déficience visuelle, leur handicap pourrait être de naissance ou acquis. Ces trois personnes seraient âgées de 18 à 55 ans, et seraient à la recherche d'un emploi, en formation ou étudiantes.

Ces entretiens seraient semi-directifs, afin de conserver un cadre tout en favorisant l'expression. Les guides d'entretiens nécessaires au déroulement de cette recherche sont disponibles dans les annexes. Ils sont constitués de six questions ainsi que de questions de relance. Ce travail d'initiation à la recherche m'a permis de faire évoluer mes représentations et d'acquérir une méthodologie. Il m'a permis de travailler sur des concepts et d'explorer différents champs professionnels tels que la sociologie ou encore la psychologie.

## Conclusion

Pour conclure, ce travail d'initiation à la recherche m'a permis d'acquérir une méthodologie que j'ai pu appliquer également dans mes écrits intervention sociale d'aide à la personne et intérêt collectif. En effet, cela m'a permis de mettre en application le recueil de données d'une situation à travers la partie théorique, ainsi que l'analyse que j'ai pu en faire en croisant ces données et ce qui permet de proposer un plan d'action par la suite.

La méthodologie de recherche permet d'affiner la compréhension d'un phénomène ou encore d'une situation. Cela m'a permis de travailler sur des concepts tels que l'insertion, l'autonomie et la résilience mais également, de comprendre les difficultés que rencontrent les personnes déficientes visuelles pour s'insérer socialement et professionnellement.

L'aide animalière n'est pas une aide directe pour l'insertion mais un moyen parmi d'autre d'atteindre une certaine autonomie permettant l'insertion de la personne déficiente visuelle.

Mes représentations ont changés, ce travail m'a permis de développer un cheminement qui a fait évoluer mes représentations sur l'aide animalière et le public déficient visuel. Parmi cela j'ai pu également apprendre que l'intervention de l'assistant(e) de service social était large et global et que le travail auprès de ce public touche à la compréhension de la personne mais également à celle des moyens de compensation et à leurs effets sur l'individu. Ainsi, selon moi, il est important de comprendre le handicap dans sa globalité, avec ses dispositifs et ses moyens de compensation mais également sur les effets de ces derniers sur les personnes et leur intervention dans la vie quotidienne du public concerné.

En tant que professionnelle, je dois selon moi, pouvoir faire le lien et être un relais dans l'information et l'orientation de la personne selon sa demande et pouvoir l'accompagner dans ses démarches d'aide. De plus, ce travail de recherche m'a permis de mieux appréhender ce public, grâce aux lectures théoriques et aux rencontres que j'ai pu faire sur le terrain. Mes recherches m'ont permis de comprendre les différentes phases par lesquelles les personnes déficientes visuelles pouvaient passer et à quel moment les professionnels pouvaient intervenir afin d'accompagner la personne vers son autonomie.

A travers ce mémoire d'initiation à la recherche, j'ai pu, suite au croisement des données, reconstruire mes représentations en dégagant de nouveaux axes de travail, une question de recherche et une hypothèse. Cela me permet de me projeter dans la continuité de mon travail et d'anticiper les concepts et les outils nécessaires à l'élaboration d'une nouvelle recherche.

Le mémoire d'initiation à la recherche dans le cadre de mes études m'a permis de comprendre un public, un dispositif et des concepts importants ainsi que les enjeux de ces derniers, leurs potentialités et leurs limites mais également leur importance pour les personnes avec qui j'ai pu m'entretenir sur le terrain.

Ainsi, dans cet écrit et suite aux analyses et aux croisements des données théoriques et aux données recueillies sur le terrain, il s'avère, que les personnes déficientes visuelles ont une empreinte dans l'histoire. La perte du sens de la vue nécessite une adaptation de la personne grâce à l'utilisation de ses sens et à des moyens de compensations tels que l'aide animalière. Cette aide, ne permet pas à la personne de faciliter son insertion mais d'accéder à une autonomie, grâce à une aisance dans les déplacements et a des effets sur la relation avec autrui en favorisant la communication. L'intervention de l'aide animalière étant limitée elle permet en outre, de lutter contre l'isolement et de favoriser les contacts extérieurs. Cela permet à la personne d'avoir accès à des dispositifs qui vont lui permettre de s'insérer dans la vie active, via des formations par exemple.

L'insertion professionnelle et sociale de ce public est difficile, le sens de la vue étant une des sources de communication commune permettant à la personne d'entrer en contact avec une autre, sans pour autant engager une conversation. De plus, de nombreuses représentations sur les compétences et les capacités des personnes ayant un handicap visuel viennent perturber leur insertion professionnelle ainsi que les faibles perspectives des formations disponibles ; pour ces dernières l'insertion professionnelle semble mise en difficulté également, par le manque d'information sur les aides financières disponibles pour les employeurs.

Ainsi, l'insertion des personnes en situation de déficience visuelle grave ou de cécité n'est pas chose facile, elle est mise à l'épreuve par différents facteurs, économiques avec le chômage, les représentations négatives de ce handicap dans le milieu du travail etc.

Cependant, suite à l'analyse de mes données j'ai pu dégager la question de recherche suivante : En quoi l'autonomie des personnes en situation de déficience visuelle grave ou de cécité, peut-elle permettre l'insertion professionnelle et sociale de ce public ?

Ce travail de recherche pourrait ainsi être pérennisé grâce à une nouvelle recherche, qui permettrait de dégager de nouveaux concepts et d'approfondir encore un peu la méthodologie de recherche et d'acquérir d'autres concepts en lien avec ma profession d'assistante de service social.



## Bibliographie

### -Ouvrages lus :

AMIRA Selma, BLANC Alain, EBERSOLD Serge "et al." (sous la direction de BLANC Alain) L'insertion professionnelle des travailleurs handicapés. Presses universitaires de Grenoble, septembre 2009, 311 pages (Collection handicap vieillissement société)

RAYNARD Francis. Un autre regard, la réadaptation des déficients visuels. Édition Solal, 2002, 237 pages.

BLATGE Marion. Apprendre la déficience visuelle. Presses universitaires de Grenoble, février 2012, 207 pages. (Collection handicap vieillissement société)

LANNIER Jacques. Non-voyant d'aujourd'hui un chien pour guide. Édition De Vecchi, 1983, 155 pages.

### -Ouvrages consultés :

ADJERAD Saïd, BALLETT Jérôme. L'insertion dans tous ses états. Édition L'Harmattan, 2004; **pages. 11 - 20**

CHAMBET Claude, CHAZAL Philippe "et al". Coordonné par KOVARSKI Caroline. La malvoyance chez l'adulte : la comprendre, la vivre mieux, Édition Vuilbert, février 2007, **pages. 264-274**

GUEDENEY Nicole, GUEDENEY Antoine. L'attachement : approche théorique du bébé à la personne âgée. Édition Elsevier Masson, 2009, **Pages. 125-144**

ZRIBI Gérard. Dictionnaire du Handicap. Ecole nationale de la santé publique, **page 271.**

**-Périodiques :**

Dossier Cécité et malvoyance. Réadaptation, février 2005, n°517, pages 7-52.

Regards Croisés sur l'insertion, Le magazine du réseau des Greta de Lorraine n°4, info continue octobre-novembre 1991

**-Vidéogrammes :**

Chiens d'aveugles compagnons d'une nouvelle vie. ROTHSCHILD Allan, 2013. Documentaire de 30 minutes diffusé sur France 5 le 23/03/2013 dans In vivo l'intégrale.

Ils voient le monde autrement. PERRIN Pierre-Luc, 2012. Documentaire de 26 minutes diffusé sur France 5 dans In vivo l'intégrale.

L'école de chien guide de Toulouse. Philippe Dorison, 2008. BleuKrystal media et France 5, documentaire de 22 minutes diffusé sur France 5 dans A vous de voir.

**-Sites Internet :**

ASPH. [en ligne], [consulté le 10/05/13] Disponibilité et accès  
(<http://www.asph.be/NR/rdonlyres/9E256188-29C5-4E21-A8D8-6D9E87F042BD/0/asphmobilit%C3%A9despersonnesd%C3%A9ficientesvisuelles.pdf> )

Legifrance. [en ligne]. Mise à jour le 28/04/2012 [consulté le 3/06/13]. Disponibilité et accès  
([http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=8A5EC3F37678BDF14F9DBF4E5023142A.tpdjo14v\\_3?cidTexte=JORFTEXT000000809647HYPERLINK](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=8A5EC3F37678BDF14F9DBF4E5023142A.tpdjo14v_3?cidTexte=JORFTEXT000000809647HYPERLINK)  
"[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=8A5EC3F37678BDF14F9DBF4E5023142A.tpdjo14v\\_3?cidTexte=JORFTEXT000000809647&dateTexte=20130812](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=8A5EC3F37678BDF14F9DBF4E5023142A.tpdjo14v_3?cidTexte=JORFTEXT000000809647&dateTexte=20130812)"&HYPERLINK  
"[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=8A5EC3F37678BDF14F9DBF4E5023142A.tpdjo14v\\_3?cidTexte=JORFTEXT000000809647&dateTexte=20130812](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=8A5EC3F37678BDF14F9DBF4E5023142A.tpdjo14v_3?cidTexte=JORFTEXT000000809647&dateTexte=20130812)"dateTexte=20130812)

Les chiens guides d'aveugles La fédération des associations de chiens guides d'aveugles F.A.A.C. [en ligne]. [consulté le 15/06/13] Disponibilité et accès  
([http://www.chiensguides.fr/site/2 le chien guide/vivre avec un chien guide.htm](http://www.chiensguides.fr/site/2_le_chien_guide/vivre_avec_un_chien_guide.htm))

Roger Bertaux. [en ligne]. [consulté le 16/06/13] Disponibilité et accès  
(<http://www.roger-bertaux.com/data/news/bertaux-insertion-conceptualisation-et-pratiques-orientations-action.pdf>)

Agefiph. [en ligne] Édité le 24/10/07 [consulté le 5/07/13]. Disponibilité et accès  
(<http://www.agefiph.fr/Professionnels-de-l-insertion/Partage-d-experience/Le-cabinet-IFCL-Consultants-gagne-en-credibilite-suite-a-l-embauche-d-un-jeune-collaborateur-aveugle>)

Développement durable. [en ligne]. Édité en mai 2011 [consulté le 10/07/13].  
Disponibilité et accès ([http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/chien\\_guide\\_16p.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/chien_guide_16p.pdf))

Mémoireonline. [en ligne]. [consulté le 16/07/13] Disponibilité et accès  
([http://www.memoireonline.com/06/07/490/m\\_l-animal-comme-facteur-d-integration4.html](http://www.memoireonline.com/06/07/490/m_l-animal-comme-facteur-d-integration4.html) )

Persee. [en ligne] [consulté le 21/07/13] Disponibilité et accès  
[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/psy\\_0003-](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/psy_0003-)

[5033 1895 num 2 1 1613](#)

Unige. [en ligne] 2004 [consulté le 21/07/13] Disponibilité et accès  
<http://www.unige.ch/fapse/sensori-moteur/aveugles.html>

Centre Paul Corteville Chiens guides d'aveugles. [en ligne]. [consulté le 22/07/13].  
Disponibilité et accès (<http://www.chien-guide.org/la-deficience-visuelle.php>)

Académie de Nantes sciences économiques et sociales. [en ligne]. [consulté le  
25/08/13] Disponibilité et accès ([http://www.pedagogie.ac-nantes.fr/1187212350593/0/fiche\\_ressourcepedagogique/](http://www.pedagogie.ac-nantes.fr/1187212350593/0/fiche_ressourcepedagogique/))

Social Info. [en ligne]. [consulté le 11/09/13]. Disponibilité et accès  
(<http://www.socialinfo.ch/cgi-bin/dicoposso/show.cfm?id=437>)

INSEE. [en ligne]. [consulté le 15/09/13]. Disponibilité et accès  
([http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref\\_id=ip1308](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1308))

Universite Paris Dauphine. [en ligne]. [consulté le 17/10/13]. Disponibilité et accès  
([http://www.master4215.dauphine.fr/ie/Secteur/hom\\_sec\\_ie4a.htm](http://www.master4215.dauphine.fr/ie/Secteur/hom_sec_ie4a.htm))

Osp revues. [en ligne]. [consulté le 6/01/14]. Disponibilité et accès  
(<http://osp.revues.org/2263>)

CREDOC. [en ligne] [consulté le 10/04/14] Disponibilité et accès  
<http://www.credoc.fr/pdf/Rech/C186.pdf>

Association des psychologues de Langue Française spécialisés pour handicapés de la vue.  
[en ligne]. [consulté le 19/04/14] Disponibilité et accès  
<http://www.pierre.griffon.pagesperso-orange.fr/deuil.html>

## **Annexes**

### Annexe I

Guide d'entretien utilisé pour la question de départ.

#### Professionnels

- 1) Pouvez-vous décrire la population auprès de laquelle vous intervenez ?
  
- 2) Quelles sont les difficultés que peut rencontrer au quotidien, une personne déficiente visuelle dans son insertion sociale et professionnelle ?
  
- 3) Généralement à quel moment, l'utilisateur fait-il les démarches nécessaires pour bénéficier d'un chien guide ?
  
- 4) Quelle place occupe un chien guide auprès de son maître ?
  
- 5) Au quotidien, comment le chien guide aide-t-il la personne en situation de handicap visuel ?
  
- 6) Comment fonctionne la relation entre le maître et le chien guide ?

## Annexe II

Guide d'entretien utilisé pour la question de départ.

### Usagers

1) Pouvez-vous me parler de votre handicap ?

2) Quelles difficultés rencontrez-vous ou avez-vous rencontrées ?

3) A quel moment avez-vous décidé de formuler une demande d'aide animalière ?

4) L'arrivée de votre chien guide a-t-elle eu un impact dans votre quotidien ?

5) Comment votre chien guide vous aide-t-il au quotidien ?

6) Pouvez-vous me parler de la relation que vous avez avec votre chien guide ?

## Annexe III

Guide d'entretien utilisé pour la question de recherche.

### Professionnels

- 1) Quelles sont les conséquences de la perte de la vision chez la personne et son quotidien ?
  
- 2) Comment la personne appréhende-t-elle les impacts sur son autonomie, sur le court, moyen et long terme ?
  
- 3) Quels sont les impacts sur l'insertion socio-professionnelle de la personne ?
  
- 4) Quels moyens de compensation peuvent être mis en place afin de travailler avec la personne déficiente visuelle sur son autonomie ?
  
- 5) Quelles influences peuvent avoir ces moyens de compensation sur la personne et son quotidien ?
  
- 6) Quelles améliorations peuvent apporter les moyens de compensations sur l'insertion de la personne ?

Guide d'entretien utilisé pour la question de recherche.

### Usagers

- 1) Quelles ont été les conséquences de la perte de votre vision dans votre quotidien ?
  
- 2) Comment avez vous appréhendé les impacts sur votre autonomie ?
  
- 3) Quels ont été les impacts sur votre vie sociale et professionnelle ?
  
- 4) Quels moyens de compensation ont pu être mis en place afin de vous permettre de travailler sur votre autonomie au quotidien ?
  
- 5) Quelles influences ont pu avoir ces moyens de compensation sur votre quotidien ?
  
- 6) Quelles améliorations avez-vous pu remarquer grâce aux moyens de compensations sur votre vie sociale et professionnelle ?

NOM, Prénom : EPAIN JESSICA

## Déficiência visuelle, Insertion et Chien guide

**Mots clés :** déficiência visuelle, aveugle, malvoyance, chien guide, compensation, autonomie, insertion, exclusion, assistant de service social, mémoire, recherche, handicap, handicap visuel, sensoriel, aide animalière, isolement

### **Résumé :**

La personne déficiente visuelle selon que son handicap soit de naissance ou apparu progressivement, va devoir faire face à une perte de repère, au deuil de la vision et passer par des phases de dépression diverses. Ces étapes vont permettre, lors de l'accompagnement par des professionnels, à la personne déficiente visuelle de faire de nouveaux projets. Cependant, le handicap visuel impose des difficultés sociales et professionnelles diverses. Le lien avec les personnes voyantes est difficile notamment car ces dernières ne savent pas comment aborder un malvoyant et son handicap peut réveiller des craintes. De plus l'insertion professionnelle n'est pas facile, les formations adaptées sont peu nombreuses, la répartition géographique des instituts est inégale et la méconnaissance du handicap dans le monde du travail et des aides disponibles, ne permet pas à la personne déficiente visuelle de s'insérer comme elle le voudrait. Certains malvoyants, souhaitent prendre un chien guide auprès d'eux, afin de faciliter leurs déplacements, mais cette aide va avoir de nombreux impacts sur la vie de la personne, socialement et professionnellement. Ainsi, les personnes déficientes visuelles remarquent avoir plus de contact avec les personnes voyantes, et se déplacer avec plus d'aisance sur leur lieu de travail. De plus il semble favoriser leur autonomie ce qui permet à la personne de s'investir dans sa vie de citoyen. Il apparaît que l'aide animalière est un moyen qui permet un attachement, ce dernier peut être apparenté à une base sécurisante qui permet en parti à la personne de faire preuve de résilience et d'atteindre une autonomie.

Centre de Formation :

Ecole Régionale de Formation au Service Social – CRF TOURS

